



XI^e Congrès de la Fédération des Sociétés d'Études

Du 4 octobre au 8 octobre 2021



Bâtissons ensemble un nouvel avenir !

Bulletin n°4

Fédération CGT des Sociétés d'Études

263 rue de Paris - Case 421 - 93514 Montreuil Cedex - France - Tél. : + 33 (0) 1 55 82 89 41 / + 33 (0) 1 55 82 89 44

Fax. : + 33 (0) 1 55 82 89 42 - Courriel : fsetud@cgt.fr - Site : www.soc-etudes.cgt.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/fsetud> - Twitter : <https://twitter.com/FSETUD>

Préambule



Pour un XI^e congrès fédéral offensif

Cher.e.s camarades,

Vous avez, entre les mains, le projet de document d'orientation de notre XI^e congrès qui sera débattu et soumis au vote lors du congrès de Ramatuelle.

Il faut que chaque organisation s'approprie ce projet pour en débattre avec tous les syndiqué.e.s. C'est au terme de ce débat que notre organisation pourra effectuer des amendements au document.

Notre document d'orientation est construit à partir de fiches. Il est la continuité de notre X^e congrès et en cohérence avec les orientations votées par le 51^e congrès confédéral.

Chaque syndiqué.e doit avoir son mot à dire. Il revient à nos syndicats de créer les conditions d'un véritable débat pour être au plus près des préoccupations et attentes de nos camarades.

Notre orientation sera d'autant mieux portée qu'elle aura été le fruit des échanges et des réflexions avec tous nos adhérent.e.s.

Chaque syndicat devra ensuite donner un mandat à la/au délégué.e qui portera ses voix lors du congrès. Un modèle de procès-verbal est joint à ce bulletin, que vous devrez faire parvenir à la Fédération.

Il est important que chaque organisation donne un mandat clair à sa/son délégué.e.

En cette période, il paraît important que notre XI^e congrès soit une réussite en terme de démocratie et de participation. Je compte sur vous.

Dans ce bulletin, vous avez aussi les comptes de la Fédération qui seront soumis à votre approbation. De la même manière que pour le projet de document d'orientation, l'ensemble des syndiqué.e.s doit pouvoir donner son avis et le faire remonter via leurs délégué.e.s, les interrogations ...

Je vous souhaite par avance bonne lecture et bon débat.

Noël LECHAT

Résolution du X^e congrès

1. Une nouvelle situation

Le X^e congrès décide :

- de combattre par tous les moyens syndicaux les politiques de régression sociale mises en oeuvre par le patronat et le gouvernement,
- pour ce faire, il nous faut construire de réelles mobilisations sur des mots d'ordre clairs qui ne se limitent pas à des manifestations « saute-mouton »,
- de redonner tout son sens à la grève, arme la plus efficace contre le capital.

2. Une CGT, combative, lucide et responsable

Construire une CGT au coeur des luttes

Le X^e congrès décide :

- de mettre en débat la question du «syndicalisme rassemblé».
 - d'utiliser l'expérience acquise dans l'entreprise et au niveau des branches pour définir la meilleure stratégie afin que l'unité syndicale soit mise au service de l'action pour la satisfaction des revendications.
 - de sensibiliser en permanence les salarié.e.s sur la nécessité de construire le rapport de force afin de rompre avec des négociations à froid qui ne font qu'illusion.
 - d'avancer des perspectives concrètes et atteignables dans chaque entreprise afin de redonner espoir aux salarié.e.s dans le combat qui nous oppose au patronat.
 - de développer le secteur DLAJ fédéral pour le mettre au service de l'action collective et revendicative.
 - d'informer et de débattre avec les salarié.e.s sur les projets patronaux et sur nos propositions.
- Il nous appartient à chaque moment d'être en capacité d'occuper tout le « terrain social ». Nos propositions doivent être connues de tous les salarié.e.s de l'entreprise.
- d'accentuer la pression pour conserver et obtenir des nouvelles garanties sociales qui répondent aux besoins et aux attentes de salarié.e.s.

Une démarche syndicale offensive

Le X^e congrès décide :

- de faire de notre démarche syndicale le coeur de notre fonctionnement.
- de faire vivre réellement la démocratie dans nos organisations, une démocratie poussée jusqu'au bout où seul le débat et par conséquent la confrontation des idées en toute camaraderie, à place.
- d'articuler à tous les niveaux, luttes et négociations, puisqu'il ne peut y avoir satisfaction des revendications sans luttes victorieuses.
- de travailler à faire de nos conventions collectives un socle de garanties sociales qui répond aux attentes et aux aspirations des salarié.e.s.

Le X^e congrès décide :

- de faire de la syndicalisation la priorité des priorités.
- d'utiliser massivement le matériel de syndicalisation mis à disposition par la fédération.
- d'aller négocier partout les protocoles d'accord préélectoraux afin de tenter de construire des organisations CGT là où nous ne sommes pas.
- de continuer à transformer les sections syndicales en syndicats, outil par excellence au services des salarié.e.s.

L'emploi au centre de nos préoccupations

Le X^e congrès décide :

- que la bataille pour que chacune et chacun ait droit à un emploi stable en CDI et rémunéré en

fonction de sa qualification et de son expérience reconnue dans les conventions collectives reste toujours d'actualité.

- d'organiser la lutte pour l'interdiction des licenciements et des délocalisations.
- de se battre pour la suppression de la rupture conventionnelle.
- de continuer de se battre pour de réelles évolutions de carrière.
- d'avancer partout la revendication des 32 heures sans baisse de salaire.

L'augmentation des salaires comme élément de sortie de crise

Le X^e congrès décide :

- de se battre pour un SMIC minimum à 1800€ et un premier niveau cadre au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.
- de mener des campagnes sur des augmentations générales de salaire jusqu'à satisfaction.
- de sensibiliser les salarié.e.s sur la problématique du salaire socialisé.

Pour une amélioration des conditions de travail

Le X^e congrès décide :

- de faire de la bataille contre la souffrance au travail une priorité,
- de démystifier la stratégie patronale pour redonner tout son sens au collectif,
- de créer les conditions de mobilisation pour s'opposer aux mises en place d'organisation du travail qui dévalorise l'être humain.

Se réapproprier la protection sociale

Le X^e congrès décide que la Fédération CGT des sociétés d'études revendique :

- L'abrogation des réformes qui, depuis la loi Balladur de 1993, ont allongées l'âge de départ à la retraite et réduit le taux de remplacement.
- L'abrogation de la CSG et de tous les dispositifs de fiscalisation de la Sécurité Sociale.
- L'abrogation des lois Touraine et HPST.
- L'arrêt et le remboursement des exonérations de cotisations patronales.
- L'abrogation du CICE et du pacte de responsabilité.
- Le maintien et la défense des régimes complémentaires ARRCO et AGIRC.

o L'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Progressivement réalisée, elle permettrait un accroissement des cotisations tel que tout déficit serait effacé à l'ARRCO. Quant au déficit de l'AGIRC, il serait réduit de près de moitié d'ici 2040.

o Une augmentation de la cotisation AGIRC pour permettre aux cadres de cotiser autant au-dessus du plafond de la Sécurité sociale qu'en dessous et se constituer ainsi le même niveau de retraite sur la totalité du salaire. Cette mesure suffirait à rétablir durablement l'équilibre financier de l'AGIRC.

o L'élargissement de l'assiette de cotisation aux éléments de rémunération aujourd'hui exemptés (intéressement, participation, épargne salariale, ...).

o Pour les cadres à bas salaire, une augmentation de 120 à 150 points de la garantie minimale de points et la création d'une garantie minimale de points à l'ARRCO pour les non-cadres.

o La mise à contribution des dividendes versés par les entreprises aux actionnaires.

Le X^e congrès de la Fédération CGT des sociétés d'études décide de mener une large campagne d'information et de formation pendant les 4 prochaines années pour aider les syndicats et les sections syndicales à se positionner et à agir dans les entreprises et au niveau des branches professionnelles pour défendre et reconquérir notre protection sociale, en lien avec les autres organisations professionnelles et interprofessionnelles de la CGT.

Egalité professionnelle

Le X^e congrès décide d'agir pour :

- l'égalité salariale "pour un même travail, ou pour un travail de valeur égale", conformément à ce que prévoit la loi depuis 1972,
- la reconnaissance de la valeur égale des emplois qui requièrent un niveau de qualification comparable, conformément à ce qu'instauré par la loi depuis 1983,

- l'égalité dans le déroulement de carrière,
- la mixité des emplois, l'informatique étant le seul secteur où le pourcentage de femmes dans les métiers qualifiés ne progresse pas ;
- le droit à l'équilibre des temps de vie : vie professionnelle, vie privée, vie sociale, culturelle...
- le droit pour les femmes à l'autonomie et à une réelle liberté de choix,
- le respect de la dignité des salarié.e.s.

Pour ce faire, elle propose de s'emparer :

- de tous les outils permettant d'établir un diagnostic de la situation respective des femmes et des hommes, et les renforcer. Ce qui implique de défendre le Rapport de Situation Comparée, actuellement remis en cause par patronat et gouvernement.
- des nouvelles dispositions issues de la loi du 4 août 2014 et les faire vivre: négociations sur le déroulement des carrières et sur la mixité des emplois, évaluation sexuée des risques professionnels, obligation faite à l'employeur de mettre fin et de sanctionner, le cas échéant, les faits de harcèlement sexuel...
- des dispositions légales qui prévoient, à l'occasion de la révision des classifications (L2241-7), d'analyser afin d'identifier et corriger les critères d'évaluation, de manière à rendre compte réellement des qualifications mobilisées.
- des dispositions prévoyant l'inscription, parmi les actions relevant de la formation professionnelle tout au long de la vie, des actions de promotion de la mixité dans les entreprises et sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes.

Elle revendique :

- la revalorisation des emplois à prédominance féminine, par la reconnaissance des exigences de ces métiers et des qualifications des salarié.e.s ;
- la création de passerelles entre métiers par le biais de formations qualifiantes ;
- le droit réel à la déconnexion, et les moyens qui vont avec ;
- la réduction du temps de travail et des charges de travail ;
- l'allongement des congés de maternité et de paternité, avec maintien de salaire ;
- des aides à l'exercice des responsabilités familiales, notamment: l'obtention de jours de congés de soutien familial (enfant malade, adolescent en difficulté, aide à une personne en manque d'autonomie...);

Elle s'engage sur :

- Un meilleur suivi de la négociation et de la mise en place des accords d'entreprise ;
- Une meilleure implication dans la question de l'égalité au niveau de nos branches ;
- La diffusion de propositions concrètes à l'attention des équipes de négociation ;
- La prise en compte de l'égalité dans tous les thèmes de négociation et d'action collective, comme dans tout travail d'analyse des mesures de politique publique ;
- La poursuite d'actions de formation envers les militant.e.s.

Elle poursuivra son engagement pour combattre les violences contre les femmes, au travail et dans la vie. Elle continuera d'agir sur les stéréotypes de sexe et de travailler à faire évoluer les mentalités, aussi bien dans ses propres structures et celles de la CGT que dans la société en général.

3. Nos secteurs fédéraux

Les Entreprises de Service Numérique (ESN)

Le X^e congrès décide :

- De continuer le travail d'analyse concernant le secteur afin de dénoncer la politique antisociale du patronat.
- De construire à partir de cette base et avec les salarié.e.s des revendications qui de fait mettront à mal leur modèle économique.
- De mobiliser les salarié.e.s pour proposer des alternatives.

Les Bureaux d'Etudes

Le X^e congrès décide :

- de mettre en oeuvre un plan de travail pour la syndicalisation,
- de multiplier nos analyses sur les secteurs afin de construire avec les salarié.e.s des revendications.

Le sondage

Le X^e congrès décide :

- Continuer à peser dans les négociations de la branche.
- Se développer dans tous les instituts via des campagnes sur les salaires, le temps de travail, les conditions de travail.
- Renforcer le collectif sondage.

Le notariat

Le X^e congrès décide :

- de poursuivre la politique de syndicalisation entamée dès le IX^e congrès.
- de se donner les moyens pour gagner encore de points lors des élections à la CRPCEN.

Les salarié.e.s des cabinets d'avocat

Le X^e congrès décide :

- de faire de la syndicalisation, la priorité,
- de continuer la diffusion de tracts/fax au sein des cabinets.

Les administrateurs et mandataires judiciaires

Le X^e congrès décide :

- de poursuivre avec pugnacité le travail engagé depuis le IX^e congrès sur la syndicalisation.

Les Greffes des Tribunaux de commerce

Le X^e congrès décide :

- de faire une priorité notre renforcement dans cette branche,
- de continuer l'envoi de fax et la distribution de tracts/bulletins d'information dans les Greffes.

Les Huissiers

Le X^e congrès décide :

- de poursuivre la syndicalisation,
- de continuer la diffusion de fax et de tracts au sein des études.

Les Commissaires priseurs

Le X^e congrès décide :

- de faire une priorité notre renforcement dans ce secteur,
- de continuer la diffusion de tracts/ fax au sein des offices.

Participation des OCP au rapport d'orientation du congrès fédéral octobre 2015

Le X^e congrès décide :

Nous devons continuer à développer le travail en commun des différents syndicats et sections syndicales CGT du secteur des OCP, il reposera sur :

- Des réunions trimestrielles des sections syndicales et syndicats des OCP (Intersyndicale CGT OCP).
- Un comparatif des différentes conventions collectives appliquées dans les OCP.
- Des tracts réguliers inter OCP vers les salarié.e.s.
- Un lien à rétablir avec les membres CGT siégeant dans les instances ministérielles et paritaires traitant des problématiques de conditions de travail de sécurité des travailleurs et des usagers.

Pour des salaires décents pour toutes les catégories de personnel, en commençant par les plus mal payées.

Pour que la déontologie des métiers de l'inspection et du contrôle soit respectée et que cessent les dégradations des conditions de travail.

L'expertise automobile

Le X^e congrès décide :

- de construire des axes revendicatifs au regard des enjeux que connaît le secteur aujourd'hui.
- de poursuivre la politique syndicalisation commencée avec le IX^e congrès.

Les experts comptables

Le X^e congrès décide :

- de travailler à la mobilisation sur le temps de travail dans toutes ses dimensions,
- de prendre toutes les mesures nécessaires à la défense des métiers,
- de continuer la politique de syndicalisation entamée au X^e congrès.

Palais des congrès, foires et salons

Le X^e congrès décide :

- de faire une priorité notre renforcement dans ce secteur.





Introduction : La CGT, une force collective

Fiche 1 : Lucide et combative, une CGT au service des travailleuses et travailleurs

Fiche 2 : Une stratégie de l'action pour gagner

Fiche 3 : Construire des revendications afin de répondre aux attentes et aux besoins des salarié.e.s

Fiche 4 : La démocratie syndicale comme vecteur de notre démarche revendicative

Fiche 5 : Articuler les revendications locales aux revendications nationales

Fiche 6 : Construire le rapport de force nécessaire à la satisfaction de nos revendications

Fiche 7 : La syndicalisation comme élément déterminant dans la construction du rapport de force

Fiche 8 : Des syndiqué.e.s acteurs et décideurs et donc formé.e.s et informé.e.s

Fiche 9 : Déployer des collectifs locaux au plus près des salarié.e.s

Fiche 10 : Pour une protection sociale de haut niveau

Fiche 11 : Salaire et emploi, moteur du progrès social

Fiche 12 : L'égalité femmes/hommes au cœur de notre démarche

Fiche 13 : L'amélioration des conditions de travail, construire des propositions

Fiche 14 : Penser avec l'écologie

Fiche 15 : Revendiquer un numérique responsable et social pour tous

Fiche 16 : Dans nos branches, une CGT à l'offensive



La CGT, une force collective

0.1 _ Le capitalisme continue, dans sa logique, d'exploiter les femmes et les hommes. Il détruit sans vergogne la nature. Il peut se parer d'habits nouveaux qui laissent entendre qu'il serait responsable, socialement et écologiquement. La loi du marché et la recherche inconditionnelle et sauvage des profits demeure son invariant. Le capitalisme se délecte ainsi de la mise en concurrence des femmes, des hommes et des territoires.

0.2 _ Il n'hésite pas non plus, pour le plus grand bonheur du patronat, à perpétrer ses logiques impérialistes pour mieux contrôler des accès au marché, accaparer les matières premières au prix du développement de la pauvreté et des inégalités, des guerres et de soutien à des gouvernements dictatoriaux. Les peuples, du Nord au Sud, en passant par l'Est et l'Ouest, font, depuis des décennies, les frais de ces logiques de prédation qui ont des conséquences néfastes pour les femmes, les hommes et l'environnement.

0.3 _ Des conditions de vie toujours plus dégradées se conjuguent avec restriction des libertés, remise en cause de toute dignité et dérèglement climatique. La « crise sanitaire » que nous vivons exacerbe un peu plus ces situations. Mais soyons lucides, la pandémie que nous connaissons n'est pas un phénomène nouveau concernant notre XXI^e siècle. Comment pourrait-il en être autrement puisqu'elle est inhérente au mode de production capitaliste ?

0.4 _ Les tensions quotidiennes au niveau international, au nom de quelques causes dont le capital se réclame, nécessitent, à chaque instant, une CGT forte qui continue de lutter sans aucune compromission contre l'impérialisme, pour la paix et le désarmement, avec pour seule boussole, le combat contre l'exploitation capitaliste.

0.5 _ La course au profit se traduit par des attaques

contre les garanties collectives et les quelques libertés démocratiques que les gouvernements successifs n'ont pas réussi à supprimer. Cette course à l'échelle planétaire épuise les ressources naturelles et met, par conséquent, en danger la planète. L'avenir de celle-ci, de ses habitants et des générations futures est plus que mis en danger par ce capitalisme mondialisé. Il a réussi à multiplier les institutions pour mieux écraser les travailleuses et travailleurs d'Europe.

0.6 _ Malgré les logiques de repli sur soi et l'expansion politique de l'extrême droite, la CGT a poursuivi ses combats pour un monde plus juste et plus solidaire. Elle est restée déterminée à combattre leurs idées, les pratiques des forces d'extrême droite en dénonçant leurs mensonges, leurs impostures et leur dangerosité. Ces forces ne servent en réalité que les intérêts du capital. Racistes, antisémites, xénophobes, antidémocratiques et antisociales. L'extrême droite dans toute sa diversité doit être combattue sans relâche. Notre détermination dans ce combat est totale.

0.7 _ Le « Macronisme » continue les politiques antisociales menées par les gouvernements successifs précédents. Il mène une casse sociale en entravant toute forme de contestation. Cette situation a des conséquences sur nos garanties collectives et plus largement sur nos services publics. Aussi, le patronat dans nos branches applique avec un zèle particulier les politiques régressives de l'exécutif. Parfois, ils tentent même de les précéder comme ce fut le cas pour le « contrat de mission ».

0.8 _ La « pseudo » révolution numérique est ambivalente. Porteuse de projets émancipateurs, elle est aussi productrice de reculs sociaux et démocratiques. C'est dans ce cadre que la CGT s'est emparée de cette question afin que les progrès technologiques ne soient pas accaparés par le

capital. Les travailleuses et travailleurs doivent se doter des moyens d'intervention nécessaires pour faire échec aux prétentions patronales et gouvernementales, prétentions qui visent à formater la société pour les besoins du capital. Dans ce contexte, notre syndicalisme de classe ne peut rester l'arme au pied. C'est sous couvert de « dialogue social » que les « gouvernants » tentent d'imposer leur stratégie. Quand ils ne le peuvent pas, ils essaient de contourner, d'entraver, de réprimer notre syndicalisme pour nous empêcher de proposer des alternatives. Ils visent à dégrader l'image de la CGT pour faire perdre aux travailleuses et travailleurs tout espoir. Remettre en cause systématiquement notre organisation pour mieux discréditer l'action collective et la capacité à obtenir la satisfaction des revendications du monde du travail, tel est le travail quotidien des gouvernements et du patronat. Les trop faibles participations des salarié.e.s aux élections professionnelles en sont une des illustrations.

0.9 _ Mais nous continuons à apporter des réponses à ce défi en réaffirmant la nature de notre syndicalisme de lutte de classe et de masse, en combattant les stratégies d'intégration et en proposant des alternatives.

0.10 _ Dans ce cadre, c'est bien la question des luttes et tout particulièrement des luttes victorieuses qui nous est posée. Nous n'obtiendrons rien si nous ne sommes pas capables de mobiliser les salarié.e.s. Pour revendiquer et gagner, nous n'avons d'autre choix que de débattre avec les salarié.e.s pour l'action collective.

0.11 _ Il faut faire preuve de lucidité quant à ce que l'on pèse réellement dans les entreprises. Pour autant, être lucide ne signifie nullement être résigné. Il faut tout au contraire faire preuve de volontarisme pour syndiquer et amener les salarié.e.s à discuter de nos analyses et nos propositions. Il faut aborder la période en assumant toutes nos responsabilités, la CGT ayant un rôle irremplaçable à jouer pour mener non des discussions de salon mais des combats à la hauteur des enjeux qui gagnent en détermination et en capacité d'élargissement.



Fiche n° 1 : Lucide et combative, une CGT au service des travailleuses et des travailleurs

1.1 _ Nous n'avons pas encore réussi à inverser la tendance. Le capital continue à marquer des points. Mais si les reculs se succèdent, la résistance s'organise très difficilement.

1.2 _ Alors que gouvernements et patronat liquident méthodiquement nos conquêtes sociales, nous ne parvenons pas à mettre fin aux stratégies néolibérales. Pourtant, nous réagissons à chaque attaque. Nous savons que cela est loin d'être suffisant. Il nous faut travailler en profondeur la construction de la mobilisation en articulant dénonciation et proposition.

1.3 _ Il y a du travail. Les stratégies du capital s'imposent partout avec ses politiques de destruction de garanties sociales, d'emplois et de l'environnement. Ainsi, la Covid-19, ultime conséquence du règne du capitalisme avec ses lots de décès et de souffrance, nous rappelle les dégâts que ce système est capable de faire.

1.4 _ Dans ce cadre, notre syndicalisme est confronté à de nombreux enjeux qu'il doit faire sien. Il en est de celui concernant l'environnement. Ainsi, malgré toutes les conférences et accords internationaux, le processus de dévastation des conditions qui rend la vie possible sur la planète terre continue.

1.5 _ Non seulement, les changements radicaux dans les modes de production et de consommation n'ont pas été réalisés, mais surtout les inégalités d'accès aux biens communs de la planète ont été aggravées. La course aux profits continue de prévaloir sur les intérêts de la vie. A cette situation s'ajoutent des transformations technologiques qui imposent des changements dans l'organisation des chaînes de production, dans les relations de travail et dans les métiers. La pandémie a accéléré ces transformations. Cette Covid-19 qui n'est autre qu'une zoonose, va avoir des conséquences sociales et économiques sur le long terme. Le gouvernement va, avec plus de force, tenter d'imposer ses réformes de régression

sociale dans un contexte de remise en cause de certains dogmes libéraux et de délitement du « collectif ».

1.6 _ Déjà, après la réforme de l'assurance chômage, la question de la retraite revient sur le devant de la scène. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour combattre la contre-réforme de Macron sur la retraite. L'élan de cette bataille a été stoppé par la pandémie, comme a été suspendu le processus législatif.

1.7 _ Durant toute cette période, la CGT n'est pas restée l'arme aux pieds. Pourtant, les restrictions sanitaires ont sapé le travail des militants au sein des entreprises. Certains camarades ont innové par des visio avec les salarié.e.s pour maintenir des liens. D'ailleurs, selon un récent sondage (22 avril 2021), il n'y a rien moins que 47 % des salarié.e.s à faire confiance à la CGT. Ce qui, en cette période, n'est pas rien. Pourtant, nous devons rester lucides.

1.8 _ Malgré les luttes que nous menons, nous n'arrivons pas à nous déployer et à construire pour gagner. Être combatif ne suffit pas. Il nous faut plus que jamais être en osmose avec les salarié.e.s.

1.9 _ Être l'organisation au service des travailleuses et des travailleurs, c'est d'abord être une organisation de salarié.e.s... c'est-à-dire une organisation qui entend et qui écoute. C'est à partir de nos orientations revendicatives que nous devons interpellier chaque salarié.e. Décliner nos propositions, faire débattre les salarié.e.s, doivent être notre tâche quotidienne afin que les salarié.e.s se retrouvent dans notre organisation. Être l'organisation des salarié.e.s c'est être en capacité de répondre aux attentes et aux besoins des salarié.e.s dans cet affrontement de classe où le capital a tendance lui aussi à apporter ses réponses.

1.10 _ Le travail de terrain est primordial. Il

nous faut être conquérant et ouvrir de nouvelles séquences de lutte, non seulement afin de résister aux attaques gouvernementales et patronales, mais aussi avancer des propositions en rupture avec le système capitaliste.

1.11 _ Ne soyons pas naïfs, nous sommes à l'intérieur d'un long processus de régression à tous les niveaux. Il s'agit par notre existence en tant qu'organisation syndicale de lutte de redonner espoir. Mais c'est par notre travail d'analyse et de conviction, notre intransigeance revendicative et notre démarche syndicale que nous y parviendrons.

1.12 _ Les salarié.e.s comptent sur nous. Notre détermination dans la défense des intérêts des salarié.e.s est reconnue par toutes et tous. Mais nous péchons sur la crédibilité de nos propositions. Cela est essentiellement dû au fait que nous ne débattons pas assez avec les salarié.e.s. Bien trop souvent, ceux-ci ne connaissent ni nos analyses, ni nos propositions. Trop souvent aussi, ces salarié.e.s ont l'impression de ne pas vraiment compter dans les batailles que nous menons. Il nous faut donc impérativement intensifier nos discussions avec les salarié.e.s des entreprises de nos branches.

1.13 _ Il est nécessaire de faire un syndicalisme de proximité. C'est ce dont les travailleuses et les travailleurs ont besoin. Aussi, à tous les niveaux à chaque étape de quelconques négociations, nous nous devons :

- d'informer et de définir les revendications,
- d'élaborer avec les salarié.e.s les formes nécessaires d'actions afin d'obtenir la satisfaction des revendications.

1.14 _ Cela implique une démarche syndicale au contact direct avec les salarié.e.s. Il faut délaisser les négociations « à froid » qui ne font qu'illusion pour s'engager dans la construction du rapport de force pour gagner de nouvelles garanties collectives. Pour ce faire, nous avons besoin de sensibiliser les salarié.e.s. C'est tout le terrain social que nous devons occuper.

Le XI^{ème} congrès décide :

- ***De combattre les stratégies gouvernementales et patronales qui visent à liquider nos garanties et nos conquêtes sociales.***
- ***De pousser partout le débat avec les salarié.e.s en les informant de nos analyses et de nos propositions.***



Fiche n° 2 : Une stratégie de l'action pour gagner

2.1 _ Face à la stratégie patronale et gouvernementale où liquidation des garanties collectives nationales et locales se conjugue à la répression du mouvement syndical, nous devons non seulement pérenniser la stratégie de l'action, mais l'accentuer.

2.2 _ Rien ne va de soi. Il faut impérativement multiplier les combats, pour ne serait-ce qu'inverser la tendance à la régression sociale. C'est à partir des réalités vécues que notre combat de classe pourra être mené.

2.3 _ Il faut plus que jamais être offensif sur toutes les questions sociales. C'est par conséquent, sans concession que nous devons inlassablement construire le rapport de force.

2.4 _ Une construction qui passe nécessairement par une définition claire de nos revendications pour des avancées sociales progressistes.

2.5 _ Les salarié.e.s le savent. Ils peuvent compter sur une CGT combative, une CGT qui ne confond pas compromis et compromission au regard de l'état du rapport de force. Nous ne sacrifions pas les salarié.e.s sur l'autel de la compétitivité au nom du soi-disant horizon indépassable du capitalisme.

2.6 _ C'est celui-là même qui lie compétitivité, baisse du « coût du travail et distribution des dividendes des actionnaires ».

2.7 _ Nous savons apprécier les enjeux et l'état du rapport de force. Mais nous n'avons pas encore réussi à convaincre suffisamment autour de nous de la justesse de nos analyses et de la crédibilité de nos propositions.

2.8 _ Notre syndicalisme est d'abord un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Il s'oppose à l'individualisme et aux politiques libérales. Seule l'action collective peut permettre que les besoins, tant individuels que collectifs, soient satisfaits. Il n'y a pas d'autre choix pour

gagner les batailles que nous menons.

2.9 _ C'est pourquoi la CGT doit être à l'offensive partout. Simplement parce que développer les solidarités et développer le rapport de force sont les conditions nécessaires pour, non seulement sortir de la crise, mais aussi pour inventer un autre modèle social. Un modèle social qui met l'homme au centre de la vie économique et sociale.

2.10 _ Cette stratégie appelle à la contribution d'un rapport de force nécessaire et suffisant pour imposer nos choix. Même si le contexte est compliqué depuis plusieurs années et que le rapport de force réel est loin d'être à la hauteur de ce qu'il faudrait, nous ne pouvons baisser les bras. D'ailleurs, au quotidien des signes encourageants montrent que les travailleuses et les travailleurs ne se laissent pas faire. Leurs capacités de mobilisation et d'intervention directe sur l'arène sociale sont bien là.

2.11 _ Même si les conséquences de leur crise telles que le développement de la précarité, de la pauvreté, du chômage de masse et la baisse des salaires sont des difficultés à ne pas sous-estimer.

2.12 _ Dans ce cadre, notre rôle en tant que syndicat de classe et de masse est primordial. Primordial parce qu'il articule, à partir de notre identité, nos revendications comme éléments structurants de notre démarche à la recherche permanente de l'unité syndicale.

2.13 _ L'objectif est de bien construire à la fois un axe de résistance et de conquête. Cette construction permettra de donner confiance aux salarié.e.s pour faire irruption sur la scène sociale et gagner.

2.14 _ Sans la construction d'un rapport de force à chaque instant, il sera difficile de gagner des avancées sociales ou de préserver nos conquêtes sans cesse remis en cause.

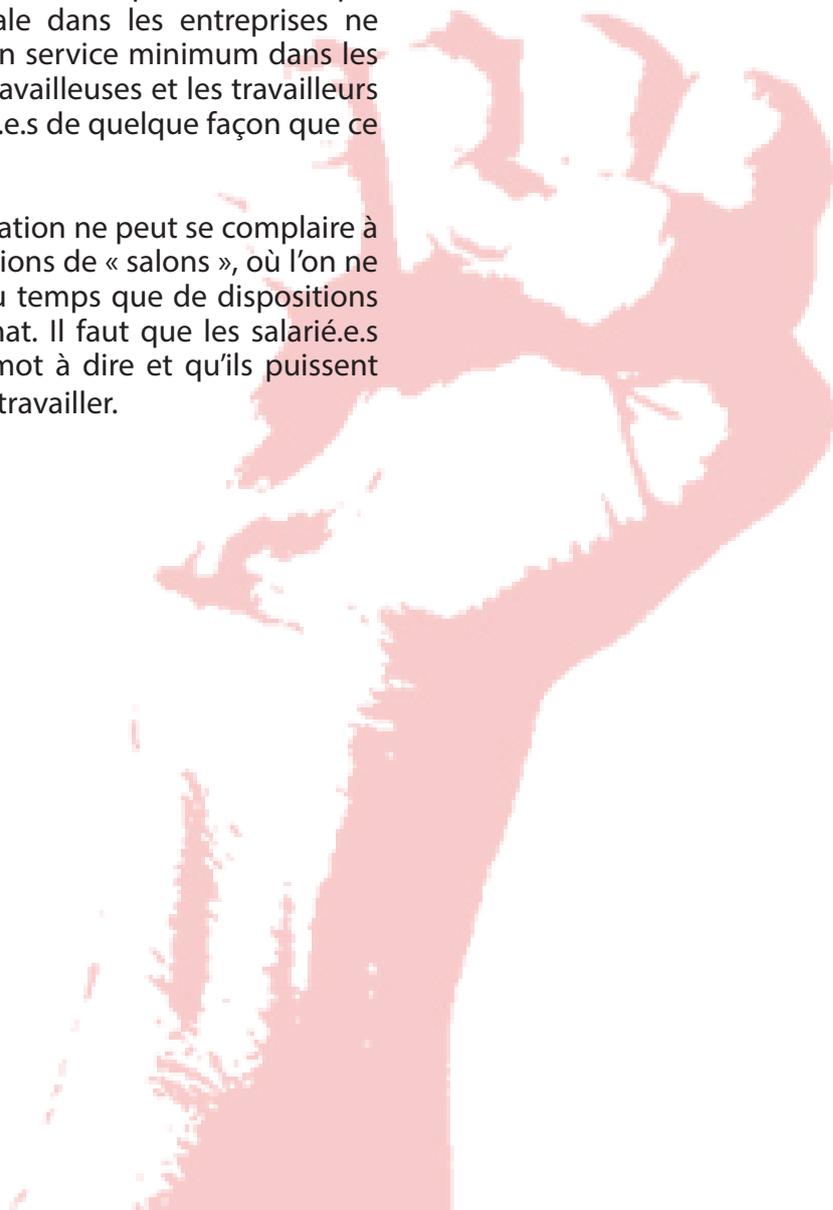
2.15 _ La CGT n'est légitime pour négocier que

si elle est puissante. Sa puissance ne découle que du rapport de force que nous sommes capables de mettre en œuvre. Le patronat l'a bien compris. Il multiplie les réunions et les négociations au nom du « dialogue social ».

2.16 _ Il cherche en permanence à occuper nos militants sur le terrain institutionnel pour limiter leur présence sur le terrain, ou s'élaborent les revendications et se construit le rapport de force. Nous ne pouvons tomber dans ce piège.

2.17 _ Les négociations, à partir des revendications patronales et à froid ne sont qu'illusion. Chaque organisation syndicale dans les entreprises ne doivent assurer qu'un service minimum dans les négociations si les travailleuses et les travailleurs ne sont pas mobilisé.e.s de quelque façon que ce soit.

2.18 _ Notre organisation ne peut se complaire à participer à des réunions de « salons », où l'on ne discute la plupart du temps que de dispositions favorables au patronat. Il faut que les salarié.e.s puissent avoir leur mot à dire et qu'ils puissent agir. C'est à nous d'y travailler.



Le XI^{ème} congrès décide :

- *De construire au quotidien le rapport de force pour préserver ou conquérir de nouvelles garanties collectives.*
- *De sensibiliser les salarié.e.s sur l'arme de la grève comme seul moyen d'obtenir satisfaction des revendications.*

TOUS ENSEMBLE

Fiche n° 3 : Construire des revendications afin de répondre aux attentes et aux besoins des salarié.e.s

ET EN MEME TEMPS

3.1 _ Gouvernement et patronat ne cessent d'affûter leurs armes afin de liquider toutes les garanties collectives issues de la lutte de nos aîné.e.s. De nouvelles méthodes de management articulées au Lean et à la Responsabilité Sociale des Entreprises sont déployées. De nouvelles formes d'organisations du travail ont émergé sous l'égide d'un déterminisme technologique. Il s'agit d'annihiler l'action syndicale. En développant sa stratégie d'individualisation à outrance, le patronat compte casser définitivement le collectif de lutte.

3.2 _ Mais rien n'y fait. Nous continuons à véhiculer cet esprit de reconquête et de conquête pour avoir à tout moment de nouvelles séquences de lutte. Nous ne pouvons pas nous limiter à résister, à faire échouer les projets patronaux. Même si cela est nécessaire. Résister peut constituer une étape dans le processus de mobilisation. Cette étape doit aussi conjuguer la construction d'une alternative en rupture avec le capitalisme. Cela passe par l'élaboration des revendications. C'est le syndicat qui les construit en termes de réponses aux besoins. En réalité, celles-ci constituent un enjeu de société. Elles s'opposent au critère de profit et à la rentabilité financière. De ce point de vue, la revendication en tant que réponse aux attentes et aux besoins est l'ancrage d'une construction d'une issue anticapitaliste.

3.3 _ Notre responsabilité est d'alimenter la réflexion des travailleurs et des travailleuses pour :

- Aider à l'émergence des besoins,

- Donner un contenu à leurs aspirations et leurs attentes.

3.4 _ Cela nécessite le débat. La CGT se doit de faire prendre conscience aux salarié.e.s de leurs réels besoins du fait des pressions idéologiques du capital. D'où la bataille des idées que nous devons mener au quotidien.

3.5 _ Les besoins constituent le socle de nos revendications et la base de notre pratique revendicative. Une pratique qui ne doit pas ignorer la diversité du salariat. Il nous faut donc éviter toute globalisation et favoriser l'expression de tous les besoins dans toute leur spécificité. Et c'est à nous de construire les convergences des intérêts de chacune et chacun au regard des besoins individuels et des réalisations par l'intervention collective.

3.6 _ Elaborer des revendications n'est pas suffisant. Il faut qu'elles soient satisfaites. Seules les luttes peuvent permettre leurs satisfactions.

3.7 _ En effet, les revendications heurtent les objectifs du patronat dans sa course effrénée au profit et à la rentabilité financière.

3.8 _ Le social est au cœur de l'affrontement des classes. L'affrontement entre les travailleuses et les travailleurs et le capital est réel. La bataille revendicative s'oppose de fait à la dynamique de l'exploitation capitaliste. Les luttes revendicatives portent en elle-même la réponse aux besoins comme critère de l'efficacité économique. En fait, les luttes revendicatives s'opposent aux

choix stratégiques du capital.

3.9 _ Parce que le patronat extorque aux salarié.e.s un maximum de plus-value :

- Il abaisse par tous les moyens le prix de la force de travail,
- Il recourt aux suppressions d'emplois,
- Il allonge la durée du travail, en généralisant le forfait jours ou grâce aux réformes antisociales de la retraite.

3.10 _ La CGT doit en permanence dénoncer et proposer.

Parce que la valeur pour l'actionnaire est aujourd'hui un objectif sociétal, le patronat :

- généralise l'individualisation,
- taylorise,
- multiplie les contrats de travail atypiques,
- impose de nouvelles organisations du travail...

Autant de situations qui génèrent stress, mal-être...

3.11 _ La CGT élabore des revendications qui s'appuient sur ce réel, et débat avec les salarié.e.s.

3.12 _ En même temps, le patronat intègre des réponses aux contradictions que sa stratégie génère. Il en est de la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), du management participatif, de la formation professionnelle, de la participation, de la RSE... Nous devons nous en saisir. Occuper le terrain « revendicatif » du patronat, pour mieux y articuler nos propositions, telles sont nos tâches. Cette opposition à la stratégie capitaliste par les luttes revendicatives porte les germes de la transformation sociale.

3.13 _ Agir pour la défense des intérêts des salarié.e.s qu'il s'agisse de conquête ou de reconquête, c'est être en position offensive contre les stratégies patronales. Le travail de contacts, de réflexion, d'explication et d'élaboration de propositions avec les travailleuses et

travailleurs est indispensable dans l'élaboration de nos revendications et par conséquent de la construction de la CGT.

3.14 _ Il nécessite l'ancrage de notre pratique syndicale sur les besoins sociaux, en rupture avec les stratégies gouvernementales et patronales.

Le XI^{ème} congrès décide :

- ***De continuer à travailler à l'élaboration des revendications.***
- ***De faire émerger les besoins et les attentes des salarié.e.s.***
- ***De mener au quotidien la bataille idéologique à partir de nos axes revendicatifs.***



Fiche n° 4 : La démocratie syndicale comme vecteur de notre démarche revendicative

4.1 _ Encore une fois, nous devons faire preuve de lucidité. Quand le syndicalisme s'institutionnalise, sous le prétexte du dialogue social, il se détourne de la lutte. La lutte comme seul moyen d'obtenir la satisfaction de nos revendications. Tout le temps passé avec l'employeur, c'est autant de temps passé des « réunionites » qui ne visent qu'à nous empêcher de travailler avec les salarié.e.s sur leurs attentes et leurs aspirations.

4.2 _ Il nous faut aussi valoriser nos propositions. Combattre et expliquer les politiques de régression sociale ne suffisent pas.

4.3 _ La bataille des idées est la clé du processus démocratique. Elle articule revendications et propositions CGT. Elles sont placées au centre de notre activité syndicale.

4.4 _ Il en est de la campagne sur la réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire et de la question du coût du capital. Nous devons être à l'offensive sur ces propositions. Elles doivent constituer l'axe privilégié de notre intervention au quotidien.

4.5 _ Face à ceux qui prônent un syndicalisme de professionnels et d'experts détachés du monde du travail et qui serait la tête pensante des salarié.e.s, imposons partout notre conception du syndicalisme. Un syndicalisme de lutte avec et au service des salarié.e.s.

4.6 _ Dans ce cadre, il nous faut avoir une réelle pratique démocratique. Loin d'être le résultat

d'une simple bataille où se dégagerait une majorité, elle doit permettre la confrontation des idées d'où doit se dégager un consensus de classe.

4.7 _ Concrètement, il s'agit au travers de réunions de s'inscrire dans une démarche collective dans laquelle les débats sont poussés jusqu'au bout dans un esprit de camaraderie et de fraternité. L'objectif à atteindre est l'unanimité.

4.8 _ Notre organisation est par essence collective. C'est justement par ce collectif que chaque syndiqué se réalise pleinement. Cela est rendu possible parce que le syndicat, outil collectif et démocratique au service des salarié.e.s prend en compte toutes les diversités de situation.

4.9 _ La question démocratique au sein de notre organisation est structurante. En effet, un des fondements de notre syndicalisme de classe est la démocratie.

4.10 _ La démocratie n'a jamais été spontanée. Elle est en perpétuelle construction.

4.11 _ Nous devons partout combattre l'unanimité et le conformisme de la pensée. Seule notre pratique démocratique peut en avoir raison. Accepter et cultiver le débat contradictoire dans le respect de nos valeurs et de nos orientations doit permettre de nous renforcer. Être en désaccord ne peut être vécu comme un drame.

4.12 _ Ces contradictions trouvent leur résolution dans le débat. L'opposition des points de vue est utile à condition qu'il y ait une volonté réelle de rassembler pour agir.

4.13 _ Rester maître de nos choix dans n'importe quelle situation est décisif.

4.14 _ Pour autant, lorsqu'une décision est prise collectivement et au terme d'un débat poussé jusqu'au bout, elle constitue le mandat de l'organisation. Il est du devoir de toutes et tous, de le mettre en oeuvre.

4.15 _ N'oublions pas que c'est la richesse de la diversité des syndiqué.e.s qui fait la puissance de la CGT.

4.16 _ Notre pratique démocratique est synonyme de respect que nous devons avoir les uns avec les autres. L'invective ne peut se substituer au débat. C'est de cette démarche que procède l'élaboration des revendications. Mieux mesurer les besoins passe par un véritable débat et pose la nécessité de l'organisation collective et démocratique.



Le XI^{ème} congrès décide :

- *De faire de la démocratie syndicale une priorité.*
- *De travailler à de véritables débats au sein de nos organisations.*
- *D'éviter que la démocratie se résume à un problème de chiffres.*
- *De mener campagne sur les 32 heures et le coût du capital.*



Fiche n° 5 : Articuler les revendications locales aux revendications nationales

5.1 _ N'entendons-nous pas trop souvent autour de nous, et même chez nous qu'il est plus aisé de se battre sur des revendications locales d'entreprises plutôt que sur des revendications nationales interprofessionnelles ?

5.2 _ Notre difficulté réside dans le fait de mettre en exergue les liens entre tous les niveaux et convaincre qu'il est nécessaire d'agir afin de combattre les sentiments de fatalisme et d'impuissance.

5.3 _ Notre activité revendicative au niveau de l'entreprise doit s'articuler aux enjeux nationaux. L'une et l'autre sont liés. En rester aux revendications d'entreprise, c'est tout simplement freiner notre activité revendicative et nous bercer d'illusions quant à la possibilité de gagner de nouvelles garanties collectives.

5.4 _ Notre responsabilité est de faire le lien entre les revendications d'entreprises et les revendications nationales. Il faut inverser la tendance.

5.5 _ Comment pourrait-on croire un seul instant que les batailles sur la retraite ou encore sur l'assurance chômage par exemple ne seraient que secondaires ? En réalité, ces questions se posent bien dans l'entreprise. Tout le monde est concerné car il s'agit de problématiques liées au temps de travail et à l'emploi. D'une certaine manière, ces questions devraient être centrales dans notre activité revendicative.

5.6 _ Et c'est à nous de faire percevoir cette centralité à l'ensemble des salarié.e.s. Mais pour

ce faire, il faut que nous en soyons convaincus. C'est pourquoi, la Fédération met à disposition les analyses et orientations revendicatives pour une meilleure appréhension des liens avec les batailles dites nationales.

5.7 _ Dans un contexte où l'individualisation et les mises en concurrence des travailleuses et des travailleurs sont construites et utilisées par le système capitaliste pour empêcher toutes convergences dans les luttes, il nous appartient de mettre en avant la force et l'efficacité de l'action collective contre les réformes antisociales du gouvernement et les préoccupations des salarié.e.s des entreprises.

5.8 _ Partout, nos syndiqué.e.s doivent entraîner les salarié.e.s dans la participation aux grèves et manifestations nationales en prenant soin d'articuler ces batailles à celles dans l'entreprise. Les directions syndicales doivent nécessairement travailler à ce lien entre tous les niveaux de lutte. Cela signifie que tous nos syndiqué.e.s doivent participer aux actions nationales. Ces dernières ne sauraient être autre chose que la prolongation des luttes que nous menons dans l'entreprise.

5.9 _ Les directions syndicales, les délégué.e.s syndicaux/syndicales, les représentant.e.s de section syndicale, les élu.e.s et le/la représentant.e. syndical.e au CSE doivent montrer l'exemple. Il s'agit de montrer que rien ne pourra jamais être gagné que par le combat de classe.

Certes, nous ne sommes pas toujours en capacité de gagner. Mais n'est-ce pas dû au fait que nous n'étions pas assez nombreux en grève et en manifestation ?

5.10 _ Cette situation ne résulte-t-elle pas d'un défaut d'activité syndicale au plus près des salarié.e.s ? Autrement dit, avons-nous suffisamment informé les travailleuses et travailleurs des enjeux sociaux auxquels nous sommes confrontés ?

5.11 _ C'est certainement la tâche qui nous incombe si nous voulons que nos batailles soient couronnées de succès et que nous obtenions ainsi la satisfaction de nos revendications.



Le XI^{ème} congrès décide :

- *De travailler au lien local/national dans la construction des revendications.*
- *De mobiliser à partir de cette articulation les syndiqué.e.s et les travailleuses et travailleurs.*
- *De faire en sorte que la grève et les manifestations soient le fait du plus grand nombre de salarié.e.s.*



Fiche n° 6 : Construire le rapport de force nécessaire à la satisfaction de nos revendications

6.1 _ L'actualité nous montre chaque jour qu'il est urgent de donner la priorité à la construction des luttes en lien avec la démocratie syndicale et la syndicalisation.

6.2 _ C'est en partant du travail et des revendications élaborées avec les salarié.e.s que nous construisons le rapport de force.

6.3 _ Face aux stratégies patronales de mise en concurrence des salarié.e.s et de casse de garanties collectives, il est urgent de redonner espoir en un projet de transformation sociale.

6.4 _ Pour ce faire, il n'y a pas d'autre choix que de s'inscrire dans une réelle dynamique de défense et de conquête sociale.

6.5 _ Cela passe par la création de conditions favorables pour le développement et la généralisation des luttes.

6.6 _ Force est de constater que les taux de participation aux grèves et aux manifestations sont loin d'être à la hauteur, notamment sur les enjeux nationaux qui impactent pourtant fortement les salarié.e.s de nos branches (Code du travail, retraite, assurance chômage). Pire, la mobilisation pourrait paraître inaperçue.

6.7 _ A l'évidence, notre activité syndicale pêche sur l'information des contenus régressifs des réformes gouvernementales et notre qualité de vie syndicale, indispensable à l'élaboration et à l'action collective.

6.8 _ Nos campagnes d'explication et notre déploiement demeurent insuffisants face à des médias porte-parole du néolibéralisme. Il faut interroger nos pratiques et impliquer plus de camarades pour tirer les organisations vers le haut et développer nos capacités d'agir.

6.9 _ C'est bien entendu dans les entreprises que nous devons agir. Il faut susciter l'intérêt des salarié.e.s à participer aux actions. Les salarié.e.s doivent se sentir concerné.e.s pour mener les batailles. Et de ce point de vue, les militant.e.s et les syndiqué.e.s doivent donner l'exemple. Comment impliquer davantage de syndiqué.e.s ?

6.10 _ Des syndicats décident d'ouvrir leur Commission Exécutive aux syndiqué.e.s qui veulent s'investir et participer. D'autres organisent des réunions hebdomadaires ou des déjeuners réguliers. Les outils collaboratifs se développent (Discord, Slack, ...) et permettent de partager des informations, de réagir et d'impliquer un collectif beaucoup plus large. Innovons pour renforcer la qualité de vie syndicale, susciter des discussions qui pourront déboucher plus facilement sur des actions décidées collectivement. La participation à l'activité des organisations interprofessionnelles de la CGT est aussi un moyen d'impliquer davantage les élu.e.s, mandaté.e.s et syndiqué.e.s et d'élargir leur horizon pour mieux se positionner et agir dans l'entreprise.

6.11 _ Notre capacité de mobilisation réside dans le débat avec les travailleuses et les travailleurs. L'action collective est nécessairement liée à

une analyse et au décryptage des projets par les militant.e.s de nos organisations et à l'élaboration de tracts pour aller au débat. Elles doivent s'appuyer sur des réalités vécues. A l'heure où le télétravail se développe fortement dans nos secteurs, nos organisations doivent inventer de nouveaux moyens d'action pour garder le lien avec les salarié.e.s : enquête dématérialisée, visio-conférence, Facebook live, vidéos ... Ces moyens ne peuvent et ne doivent pas se substituer aux moyens traditionnels d'action des syndicats (tractages, tournée dans les services, assemblées générales, rassemblement, manifestation, grève), mais leur être subordonnés pour aider à construire le rapport de force et la mobilisation des salarié.e.s, seul moyen d'action efficace pour imposer nos revendications dans le débat et gagner.

6.12 _ Dans ce contexte, notre tâche consiste à élaborer des « cahiers revendicatifs » sur le lieu de travail qui prennent en compte les attentes et les besoins des salarié.e.s.. C'est à nous de les prolonger sur les enjeux nationaux.

6.13 _ Les enjeux sociaux à l'entreprise ne peuvent s'opposer aux enjeux nationaux. Ils sont non seulement complémentaires mais imbriqués. La Fédération met à disposition des militants de nombreux outils pour aller au débat avec les salarié.e.s et construire le matériel syndical adapté aux situations dans chaque entreprise. Il revient aux militants et aux élu.e.s et mandaté.e.s de s'en saisir pour organiser le débat et la lutte avec les salarié.e.s.

6.14 _ De ce fait, notre qualité de vie syndicale se trouve interrogée. Formation, information, réunions... autant d'éléments nécessaires pour travailler collectivement nos propositions et aller au débat.

6.15 _ Si la grève est l'arme par excellence pour peser et obtenir satisfaction, d'autres moyens d'action peuvent être envisagés. Il peut s'agir dans nos secteurs sans réelles traditions de lutte, d'étapes nécessaires pour parvenir à la grève.

6.16 _ Il faut partir de notre réalité. C'est indispensable pour permettre une réelle prise de conscience et une progression dans le mouvement.

6.17 _ De ce point de vue, les élections professionnelles doivent être appréhendées comme un élément du rapport de force. Elles sont des indicateurs qu'il ne faut ni sous-estimer, ni surestimer. Ils valident la confiance et une adhésion dans les actions et propositions de notre organisation. Dès lors, il nous appartient, par notre travail au quotidien, de développer la syndicalisation, construire nos revendications et organiser concrètement la lutte.

Le XI^{ème} congrès décide :

- ***De tout mettre en œuvre pour construire un tous ensemble contre les prétentions patronales et gouvernementales.***
- ***De mettre les moyens en œuvre pour travailler à la construction du rapport de force.***
- ***De sensibiliser les salarié.e.s à la grève comme seul moyen efficace de gagner.***



Fiche n°7 :

La syndicalisation comme élément déterminant du rapport de force

7.1 _ Les décisions prises lors de nos congrès précédents restent toujours d'actualité. Nos objectifs en termes de déploiement et de syndicalisation, tant en progression du nombre de syndiqué.e.s, que de nos bases syndicales organisées sont déterminantes.

7.2 _ Alors que nous progressions d'environ 10 % par an en termes de syndiqué.e.s, il semble que dans la dernière période, nous ayons quelque peu fléchi.

7.3 _ Nous devons nous interroger tant du point de vue quantitatif que qualitatif sur la situation que nous connaissons concernant nos forces organisées. Si nos résultats électoraux et notre état de syndicalisation démontrent notre capacité de résistance, ils ne sont pas à la hauteur si nous voulons conquérir de nouvelles garanties collectives.

7.4 _ Ils témoignent de nos fragilités. Impossible ou sinon très difficile de construire un rapport de force. Il nous faut donc mesurer et analyser notre activité syndicale tant par son contenu, ses méthodes de travail que de ses orientations.

7.5 _ Pour redonner espoir et perspectives, il faut une politique ambitieuse de syndicalisation à la CGT. La première exigence de la démocratie est la syndicalisation. C'est pourquoi, une politique de syndicalisation pérenne et offensive est nécessaire.

7.6 _ Cette politique demande de mettre l'humain et le sens du travail collectif au centre de notre activité syndicale. Le construire ensemble, le tous ensemble doit être prioritaire. Cette démarche doit s'adresser à tous, syndiqué.e.s et non syndiqué.e.s. Nous devons faire en sorte de montrer que chaque travailleuse et travailleur y a toute sa place. Il faut donc les convaincre qu'ils peuvent y apporter leurs contributions, leurs interrogations selon les moyens et le temps dont ils disposent. La construction de la CGT passe par là.

7.7 _ Si nous voulons mener des luttes dans les entreprises, il faut que notre organisation gagne en syndiqué.e.s. Être plus nombreux, l'élément essentiel dans la construction du rapport de force pour gagner.

7.8 _ Nous avons tous et toutes le devoir de construire une CGT qui soit à l'image du salariat dans nos branches. Certes, ce n'est pas la première fois que nous faisons de la syndicalisation notre priorité. Nous le répétons de congrès en congrès. Pourtant, nous sommes loin d'obtenir les résultats voulus. Nous ne travaillons pas assez concrètement à notre renforcement.

7.9 _ Proposer une « carte » CGT est nécessaire mais pas suffisant. Nécessaire parce que trop souvent nous n'osons pas. Pas suffisant parce que cette proposition doit être corrélée aux revendications que nous portons et à notre

démarche que nous voulons partager.

7.10 _ Notre ambition est d'apporter des réponses aux questionnements des salarié.e.s sur tous les sujets sociaux et sociétaux de débattre sur les questions économiques et de faire des propositions alternatives à celles du patronat. C'est-à-dire des propositions en rupture avec les propositions néolibérales.

7.11 _ Il nous faut donc faire le lien entre syndicalisation et avancées sociales, entre être plus nombreux et nombreuses et la satisfaction des revendications. Le nombre de syndiqué.e.s est notre première force. Il faut faire émerger un syndicalisme de masse, seule façon de faire grandir notre audience électorale.

7.12 _ Le fameux « comment faire ? » dans la construction du rapport de force se conjugue au « pourquoi faire ? » de la syndicalisation. Cette priorité de syndicalisation ne peut par conséquent souffrir d'aucun débat.

7.13 _ Nos résultats aux élections professionnelles montrent tous les potentiels de syndicalisation. Et si chaque électrice-électeur pouvait être un.e syndiqué.e ? N'est-ce pas l'objectif que l'on devrait tenir ?

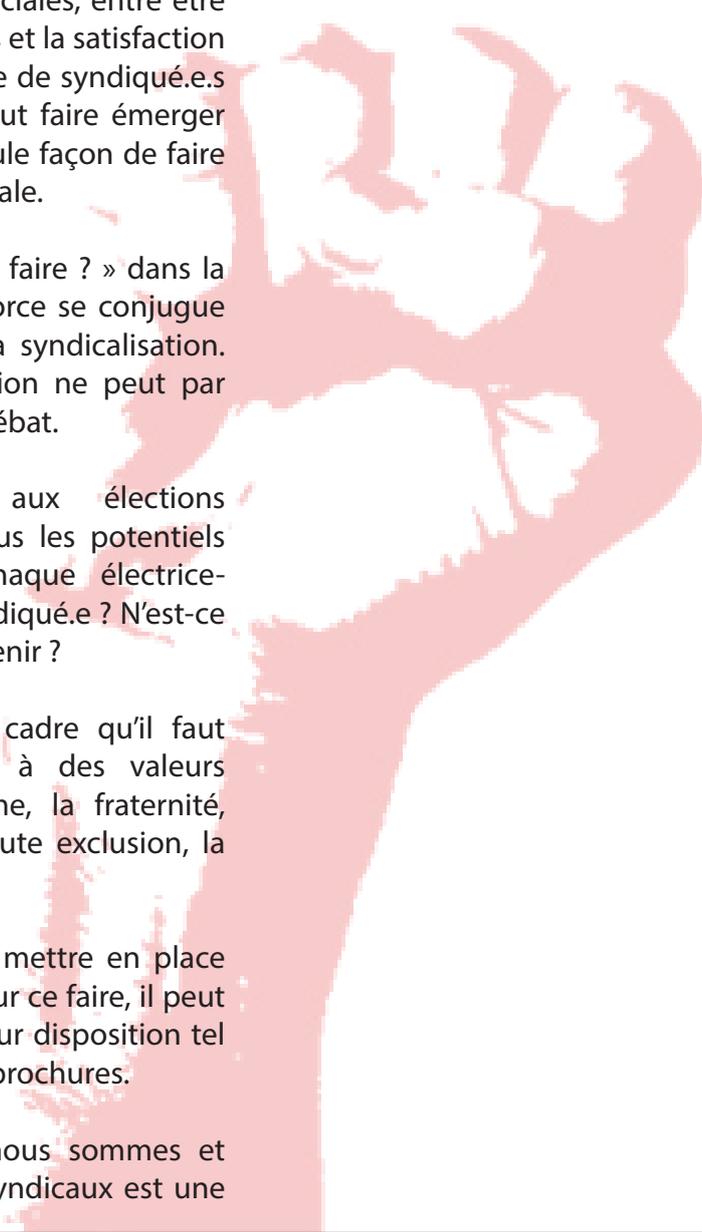
7.14 _ C'est aussi dans ce cadre qu'il faut montrer notre attachement à des valeurs incontournables : l'antiracisme, la fraternité, la solidarité, l'opposition à toute exclusion, la démocratie...

7.15 _ Chaque syndicat doit mettre en place un plan de syndicalisation. Pour ce faire, il peut utiliser le matériel fédéral à leur disposition tel que les tracts, les livrets et les brochures.

7.16 _ Se renforcer là où nous sommes et s'implanter dans les déserts syndicaux est une

tâche qui doit être assumée au quotidien. Aussi, le travail au sein des structures interprofessionnelles est un élément dans tout plan de syndicalisation. Il en est de même concernant la mise en place de collectifs locaux.

7.17 _ La syndicalisation doit en même temps renforcer notre corps militant. Nous ne devons pas ménager nos forces pour faire adhérer et conserver nos syndiqué.e.s par notre démarche syndicale.



Le XI^{ème} congrès décide :

- *De faire de la syndicalisation une priorité conjointement à celle de la démocratie syndicale. Proposer la carte d'adhérent doit être un réflexe.*
- *Et par conséquent de discuter avec les salarié.e.s de nos propositions et de ce que nous avons obtenu au cours de l'histoire.*



Fiche n° 8 : Des syndiqués acteurs et décideurs et donc formés et informés

8.1 _ Au cœur de notre organisation, et dans le contexte social et politique que nous connaissons depuis des décennies, la formation et l'information des syndiqué.e.s sont incontournables.

8.2 _ Dans la bataille des idées, elles sont des outils indispensables. Ce sont des éléments fondamentaux de la qualité de la vie syndicale. Ils se divisent en trois volets :

- Pour être acteur et décideur,
- Pour la prise de responsabilité,
- Pour le mandat.

8.3 _ La formation syndicale et l'information syndicale sont des outils indispensables qui doivent nous permettre en tant que syndiqué.e.s, élu.e.s et/ou mandaté.e.s d'agir collectivement et efficacement.

8.4 _ Elles sont des éléments structurant de la démocratie, par conséquent de notre démarche. Elles sont le substitut de la bataille idéologique que nous menons.

8.5 _ Cette bataille idéologique nous oblige à ce que chaque syndiqué.e soit formé.e et informé.e afin qu'elle soit en capacité de convaincre et d'amener le débat.

8.6 _ L'information et la formation du syndiqué.e doivent être permanentes. Chaque syndiqué.e

doit être au même niveau afin qu'il ou elle puisse avoir les éléments et le cadre pour débattre en toute connaissance de cause avec les autres syndiqué.e.s et les salarié.e.s.

8.7 _ Chaque salarié.e convaincu.e est à la fois un.e syndiqué.e potentiel.le et une victoire idéologique contre le patronat. Dans cette lutte, idée contre idée, chaque syndiqué.e compte et doit être mis à contribution.

8.8 _ L'information et la formation des syndiqué.e.s sont indispensables pour leur permettre de se faire leur propre opinion, de pouvoir débattre et de prendre une part active dans les décisions de la CGT et de pouvoir militer. C'est ce que nous appelons devenir un syndiqué.e « acteur et décideur ». Pour ce faire, les réunions de syndiqué.e.s demeurent essentielles.

8.9 _ Afin d'aider les organisations syndicales, la Fédération multiplie les journées d'études. Il s'agit lors de ces dernières de donner à tous, des arguments sur divers sujets pour aller au débat. Ces journées d'études doivent s'articuler aux journées de formation confédérale. Chaque syndiqué.e devrait pouvoir participer à ces dernières.

8.10 _ La Fédération élabore des brochures et des livrets. Ceux-ci ne sont pas destinés à remplir

des rayonnages de bibliothèques, mais à être diffusés au sein de chaque organisation afin que des idées qui y sont contenues soient débattues avec les salarié.e.s.

8.11 _ Si nous voulons faire de nos syndiqué.e.s, des militants,

Si nous voulons instruire un syndicalisme de masse,

Si nous voulons imposer une alternative à ce capitalisme destructeur,

Nous n'avons d'autre choix que d'avoir une politique d'information et de formation syndicale.



Le XI^{ème} congrès décide :

- *Poursuivre le plan fédéral de formation sur l'ensemble des sujets économiques et sociaux afin d'aider les camarades à analyser et produire des propositions.*
- *Multiplier brochures et livrets.*
- *Multiplier les formations d'accueil.*
- *Recenser les besoins et les attentes de nos syndiqué.e.s en matière de formation syndicale.*
- *Utiliser et améliorer les outils de formation tels que l'élaboration de vidéos.*
- *Porter à la connaissance et promouvoir auprès de chaque syndiqué.e la formation syndicale.*



Fiche n°9 : Déployer des collectifs locaux au plus près des salarié.e.s

9.1 _ Dans notre livret « Des outils pour une démarche syndicale » (mai 2019), nous rappelions le rôle prépondérant des structures territoriales de la CGT, unions locales ou départementales, comme assises à une activité de déploiement syndicale.

9.2 _ Or, comme nous en faisons le constat à l'époque, peu de syndiqué.e.s issu.e.s de nos branches investissent ses structures ou simplement comme des « fournisseurs de services » (support juridique, formations, etc.). Ce qui est une grave erreur, si nous souhaitons nous renforcer afin de créer le rapport de force nécessaire à l'aboutissement des revendications que nous portons.

9.3 _ L'affaiblissement de la démocratie syndicale/ sociale que nous subissons actuellement résulte de la conjonction de deux facteurs :

1. L'éclatement du salariat de nos branches que cela soit du fait du nombre de Très Petites Entreprises couvertes par celles-ci, ou de la dispersion des salarié.e.s des grandes entreprises chez leurs myriades de clients ;

2. L'éloignement des représentant.e.s syndicaux/les de la base et des salarié.e.s, favorisé par la mise en place des CSE.

9.4 _ Il est primordial que nous de réinvestir les territoires. Et pour cela nous devons créer une synergie entre les structures locales interprofessionnelles et nos militant.e.s sur lesdits territoires. Afin que plus aucun.e syndiqué.e de notre Fédération ne se sente isolé.e, qu'il/ elle travaille dans une TPE ou un grand groupe. Chacun.e de nos syndiqué.e.s doit pouvoir avoir

accès à l'outil syndical, à pouvoir exprimer ses revendications et ses suggestions et qu'elles puissent être débattues et prises en compte.

9.5 _ Mais pour cela, il nous faut construire des points d'accueil sans pour autant concurrencer les structures locales. Notre but n'est pas de remplacer ces dernières mais d'agir, en coordination avec celles-ci, pour une meilleure mutualisation des moyens syndicaux.

9.6 _ L'expérimentation de création de collectifs fédéraux dans les Hauts-de-Seine ou à Lyon et sa banlieue, nous a permis à créer une dynamique entre camarades en termes de débats mais aussi d'entraide par la diffusion d'informations sur tel ou tel sujet. Ils ont aidé à la négociation de protocoles électoraux dans de nombreuses entreprises où la Fédération ou les structures locales n'avaient pas le temps d'aller. Ce qui a permis d'obtenir des listes CGT au premier tour.

9.7 _ L'existence de ces collectifs fédéraux a aussi permis de faire le lien entre les camarades des entreprises sous-traitantes avec ceux et celles des entreprises donneuses d'ordres, comme avec EDF ou Engie sur la Défense.

9.8 _ Nous ne pouvons pas passer sous silence, la Coordination CGT Aéronautique de Toulouse, qui sans être un collectif fédéral remplit un bon nombre des critères.

9.9 _ Ces critères, quels sont-ils ?

- Être un lieu de rassemblement des syndiqué.e.s dépendant de notre Fédération, où ceux-ci/celles-ci peuvent exprimer leur point de

vue, en débattre et soumettre aux votes leurs propositions ;

- Être l'outil de coordination de l'action de la Fédération sur un territoire en concertation avec les structures locales ;
- Être facilitateur de l'accès à la formation et aux outils syndicaux ;
- Être le lien entre les syndicats CGT des différents donneurs d'ordre avec les syndicats ou sections syndicales de notre Fédération afin de créer une synergie entre eux.

9.10 _ Nous préconisons la création de collectifs, plutôt que de syndicats territoriaux comme peuvent en avoir d'autres fédérations, afin d'éviter les chevauchements statutaires toujours préjudiciables à l'action syndicale.

9.11 _ Maintenant, l'existence de ces collectifs dépendra essentiellement de l'investissement que nous pourrons lui consacrer. Il est malheureusement évident qu'après la réforme des Institutions Représentatives du Personnel, nous disposons de moins d'heures de délégation, et de moins d'élus.e.s et mandatés.e.s.

9.12 _ Mais rappelons-nous que de 1884, date de la reconnaissance par la loi de l'existence des syndicats, à 1968, date de la reconnaissance de possibilité pour les syndicats d'avoir une section syndicale au sein d'une entreprise, soit 84 ans (soit plus de temps entre aujourd'hui et 1968), nos prédécesseurs.euses n'avaient aucun moyen légal alloué.

9.13 _ Même à certaines époques, ils/elles risquaient la prison pour leur activité syndicale. Nous n'en sommes plus là fort heureusement, mais avec beaucoup moins de moyens que nous, ils ont réussi à convaincre les salarié.e.s de se battre pour améliorer leurs droits et leurs conditions de vie.

9.14 _ Nous ne pouvons pas tous donner le même temps à l'action syndicale, nous le savons bien, mais si chacun.e en donne un peu, nous ne pouvons que nous renforcer.

Le XI^{ème} congrès décide :

- ***La création de collectifs fédéraux dans chaque département ou région selon les cas de figure. L'objectif est de couvrir, d'ici la fin de mandat, les villes de Antibes, Bordeaux, Lyon, Lille, Marseille, Nantes, Paris, Toulouse.***



Fiche n° 10 : Pour une protection sociale de haut niveau

10.1 _ Notre système de protection sociale a été conquis par la lutte. La Sécurité Sociale, fondée par l'ordonnance du 4 octobre 1945, en est le pilier : « Il est institué une organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. »

10.2 _ Sa caractéristique essentielle, c'est son organisation : « L'ordonnance du 4 octobre 1945 est l'ordonnance de base, parce qu'elle a fixé le cadre général dans lequel devait fonctionner l'institution, c'est-à-dire un système obligatoire fondé sur des cotisations patronales et ouvrières et couvrant l'ensemble des risques sociaux. »

10.3 _ A son origine, la Sécurité Sociale est une organisation unique pour l'ensemble des risques. Elle se substitue au système antérieur des assurances sociales marqué par la dispersion des institutions (727 caisses se répartissant en 86 caisses départementales, 176 caisses mutualistes, 78 caisses familiales – patronales, 96 caisses professionnelles, 52 caisses syndicales, 239 caisses diverses, notamment les sociétés d'assurance privées gérant les accidents du travail).

10.4 _ « Il y a une solidarité qui s'établit entre les générations, entre les accidents du travail, la maladie et la maternité, l'invalidité et la vieillesse, le problème de la Sécurité Sociale est à prendre comme un tout. »

10.5 _ Parce qu'elle est fondée sur les cotisations, à un taux identique pour tous, et leur redistribution sous forme de prestations, la Sécurité Sociale est indépendante de l'Etat. Elle échappe à la loi du profit des assurances privées. C'est pourquoi, le patronat et l'Etat se sont efforcés, très vite, de remettre en cause ses principes et son organisation. Aujourd'hui, la Sécurité Sociale est attaquée de toutes parts :

- remise en cause de l'unité et de la solidarité par l'isolement des risques, propre à

créer des déficits pour justifier l'affaiblissement des droits et ouvrir la voie à la privatisation ;

- remise en cause de son financement par la généralisation des exonérations de cotisations patronales et la substitution de l'impôt – principalement la CSG – aux cotisations ; à la différence des cotisations, l'impôt n'ouvre aucun droit. Le financement par l'impôt revient à étatiser la Sécurité Sociale et à confisquer l'une des principales conquêtes ouvrières.

- remise en cause de sa gouvernance, directement placée sous les injonctions et le cadrage du Parlement par les lois de financement de la Sécurité Sociale.

10.6 _ Le patronat et l'Etat cherchent à réduire les prestations au minimum pour favoriser le développement des assurances privées complémentaires. Or, par exemple depuis la généralisation obligatoire des complémentaires santé en 2016, le reste à charge des assuré.e.s a doublé.

10.7 _ Tous les risques couverts par la Sécurité Sociale sont aujourd'hui attaqués, dans un contexte de lutte à mort pour l'existence, ou la disparition, de la Sécurité Sociale telle qu'elle fut pensée, et conçue, en 1945 afin de répondre aux besoins.

10.8 _ Combattre toutes ces attaques en même temps est difficile. Mais s'accrocher à une partie essentielle, ne pas la lâcher, faire reculer le gouvernement et le patronat, ne serait-ce que sur un segment, permettrait d'ouvrir à la voie à la reconquête de toute la Sécurité Sociale.

10.9 _ Par quel bout prendre ce combat ? La lutte engagée en 2019 et en 2020 contre la réforme des retraites nous donne une partie de la réponse. Comme souvent sur ce sujet, la mobilisation a été massive et historique. Le 29 février 2020, le Premier ministre, Édouard Philippe, dégainait l'arme du 49-3 pour passer en force la réforme des retraites en première lecture, à l'issue d'un Conseil des ministres consacré ... à la gestion de l'épidémie de la Covid-19. Le gouvernement n'a renoncé à rien :

« Bruno Le Maire et Olivier Dussopt ont présenté mercredi le programme de stabilité présentant la stratégie nationale de redressement des comptes publics. Cette stratégie repose sur le renforcement de la croissance potentielle et la maîtrise de la dépense publique. Une maîtrise qui, dans le document, repose principalement sur une mesure : la réforme des retraites. » (l'Opinion, 14 avril 2021)

10.10 _ On notera que le gouvernement Macron s'engage aussi, concernant la Sécurité Sociale « à la modération des dépenses, avec la poursuite de la transformation du système de santé », la poursuite des fermetures de lits et le développement de la « médecine ambulatoire », ou encore la réforme de l'assurance chômage qui entraînera, à partir du 1^{er} juillet 2021, la baisse des allocations chômage pour plus de la moitié des allocataires.

10.11 _ La réforme des retraites n'a jamais été vraiment suspendue. En coulisse et pendant la pandémie, les travaux se sont poursuivis sur un axe majeur : le transfert du recouvrement des cotisations des retraites complémentaires ARRCO-AGIRC aux URSSAF afin de préparer le terrain à la disparition des régimes complémentaires pour aller vers un système universel par points. Le même problème se pose avec les régimes spéciaux de retraite dont le recouvrement des cotisations doit également basculer vers l'ACOSS (organisme central des URSSAF), par exemple, à partir du 1^{er} janvier 2023 pour le régime des clercs et employés de notaires qui relève de notre champ fédéral (article 18 de la LFSS 2020).

10.12 _ Or, les cotisations ARRCO-AGIRC ont une caractéristique essentielle : du montant des cotisations dépend le montant de la retraite complémentaire. C'est ainsi que chaque année, l'ARRCO-AGIRC établit pour chaque salarié le nombre de points acquis en tenant compte

de la valeur d'achat du point et du montant des cotisations. En conséquence, la gestion des cotisations par l'ARRCO-AGIRC n'est pas qu'une question financière. Dans le régime général, il n'y a pas de rapport entre le montant de la cotisation et le montant de la retraite qui dépend d'autres paramètres : la durée de cotisations et des périodes assimilées, le salaire de référence et l'âge de départ. La cotisation sert à financer, pas à calculer la retraite. C'est pourquoi, la remise en cause de l'ARRCO-AGIRC est un préalable indispensable à la réforme des retraites voulue par Macron qui veut transférer le recouvrement des cotisations à l'ACOSS, à la suite des cotisations chômage, avec le projet de faire de l'ACOSS le collecteur social unique qui, ensuite, fusionnera avec les Finances Publiques (Rapport Gardette).

10.13 _ Ce schéma permettrait au gouvernement de parachever la fiscalisation et l'étatisation – et donc la destruction complète de la Sécurité Sociale de 1945, financée par les cotisations et gérée, au moins en partie, par les représentants des salarié.e.s. Rappelons que les URSSAF ont été créées par la Sécurité Sociale pour la Sécurité Sociale. Ce sont des organismes de contrôle et de recouvrement des cotisations sociales. Elles ont joué un rôle très important dans la défense du statut de salarié et à leur imposer un « statut d'indépendant ».

10.14 _ La défense de nos régimes de retraite, du régime général comme des régimes spéciaux, reste un enjeu majeur de la période actuelle et à venir pour la défense, et la reconquête, de toute la protection sociale. C'est un enjeu pour notre congrès, pour nos militant.e.s et syndiqué.e.s, et pour l'ensemble des salarié.e.s de nos branches que nous devons sensibiliser et mobiliser. La retraite, comme toute la protection sociale, on s'est battu pour la gagner, nous devons nous battre pour la garder !

Le XI^{ème} congrès décide de se battre pour :

- ***Le retrait total de la réforme des retraites par points et le retour de la retraite à 60 ans à taux plein.***
- ***Le maintien et l'amélioration du régime général, de l'ARRCO-AGIRC et des régimes spéciaux.***
- ***Le 100 % Sécurité Sociale fondé sur la réponse aux besoins et financé par les cotisations sociales.***
- ***L'arrêt des exonérations patronales.***
- ***La revalorisation des salaires et des pensions.***



Fiche n° 11 : Salaire et emploi, moteur du progrès social ?

11.1 _ Le patronat n'a de cesse d'utiliser l'argument idéologique sur le « coût du travail » pour justifier la baisse du salaire socialisé. Elle permettrait de relever le niveau de l'emploi. Mais nous ne sommes pas dupes. La stratégie du patronat s'articule autour de cette baisse de salaire, de la précarisation de l'emploi et d'aggravation des conditions de travail.

11.2 _ Il s'agit de mettre en concurrence les salarié.e.s. La prolifération des contrats précaires ou dérogatoires au Contrat à Durée Indéterminée (CDI) en est l'expression.

11.3 _ Elle s'accompagne d'une organisation du travail qui mêle flexibilité et adaptabilité des travailleuses et travailleurs au profit de la valeur pour l'actionnaire.

11.4 _ Partons des besoins pour créer des emplois. Si nous laissons faire le patronat, celui-ci pourra revenir sur le CDI, déjà bien fragilisé par la mise en concurrence des salarié.e.s et des nouvelles organisations du travail.

11.5 _ Il n'y a pas d'autres alternatives que de mener une bataille syndicale contre la « précarisation » et pour des emplois permanents. Seulement parce que « la précarité ne se négocie pas, elle se combat ».

11.6 _ Lutter pour l'emploi, c'est aussi lutter contre l'augmentation de la charge de travail qui :

- Dégrade les conditions de travail,
- Engendre un mal être au travail générateur d'atteintes à la santé physique et mentale.

- Remet en cause la qualité même du travail.

11.7 _ Mais c'est avec les salarié.e.s que nous devons mettre en exergue les surcharges de travail qu'il nous faut quantifier en termes d'emplois.

11.8 _ Cela ne suffit pas. Nous devons continuer et amplifier notre campagne sur les 32 heures sans baisse de salaire au motif : « Travailler moins, pour travailler toutes et tous et travailler mieux ».

11.9 _ La réduction de la charge de travail doit s'accompagner de la baisse du temps de travail, pour qu'il y ait :

- Une création massive d'emplois,
- L'amorce d'un autre partage du temps de travail au dépend du temps travaillé.

11.10 _ A nous de mettre en débat nos propositions sur cette question. Cette proposition doit s'articuler à celle d'une nouvelle organisation du travail permettant le contrôle par les travailleuses et les travailleurs de la charge individuelle de travail et des temps de travail. Aussi, nous pourrions préciser les emplois à créer.

11.11 _ Cette bataille pour « l'emploi pour tous » procède donc de la diminution de la charge de travail et de la réduction du temps de travail. C'est un enjeu stratégique. Toutes nos organisations doivent prendre ces sujets à bras le corps. Nous avons été ici beaucoup trop timides.

11.12 _ La problématique de l'emploi est

indissociable de celle des salaires. Le salaire réel continue de progresser moins vite que la productivité. Le taux de marge des entreprises augmente toujours. Les gains de productivité sont ainsi confisqués par le patronat. Cela conduit à une augmentation des profits, notamment des profits financiers.

11.13 _ Le salaire, dans la stratégie néolibérale continue à être la seule variable d'ajustement et ce pour être la plupart du temps être distribué sous forme de dividendes aux actionnaires.

11.14 _ Nous nous devons de reconquérir les principes de l'augmentation générale des salaires. Cette bataille nous devons la mener sans concession. Comme pour l'emploi, la lutte pour les augmentations salariales s'inscrit pleinement dans notre logique de transformation sociale.



Le XI^{ème} congrès décide :

- ***De mobiliser les travailleuses et les travailleurs sur la question salariale : un minimum de la grille à 2 000€ et aucun cadre en dessous du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.***
- ***De revendiquer des augmentations générales.***
- ***De faire d'une priorité les campagnes « coût du capital » et « la réduction du temps de travail à 32h ».***
- ***De débattre au quotidien avec les salarié.e.s dans le cadre de cette campagne.***



Fiche n° 12 : L'égalité femmes / hommes au cœur de notre démarche

12.1 _ Si « promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes » fait partie intégrante de l'identité de la CGT en vertu de ses statuts, il nous revient de réfléchir au contenu du concept, aux implications de notre engagement à cet égard, au périmètre de notre champs d'action. Les enjeux de l'égalité professionnelle se limitent-ils aux questions de salaire et de carrière ? La question du hors-travail ne concerne-t-elle que l'articulation des temps ? Quels sens donner à la lutte contre les stéréotypes ?

12.2 _ Des inégalités femmes-hommes aux violences sexuelles : un même combat syndical !

12.3 _ Nous considérons que l'émancipation des femmes passe par leur égal accès au travail salarié. C'est dans une perspective d'émancipation et de progrès social pour toutes et tous que nous combattons les inégalités de genres, les idées et comportements sexistes, les stéréotypes culturels qui tendent à justifier et perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes. La CGT agit pour la liberté pleine et entière des femmes, au travail et dans la société.

12.4 _ Elle se bat sur la base d'une approche globale et intégrée de l'égalité dans l'emploi, la rémunération, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.

12.5 _ En revendiquant :

- une réelle mixité des filières de formation initiale, l'école doit jouer un rôle dans la lutte contre les stéréotypes de genre ;
- une réelle mixité des métiers et des emplois pour les femmes et pour les hommes ;

- l'interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité pour toutes et tous ;
- l'égalité salariale réelle et l'application du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » ;
- un véritable déroulement de carrière pour toutes les femmes et un accès aux postes à responsabilité ;
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine ;
- un vrai partage des temps sociaux : vie professionnelle, familiale et sociale ;
- le droit pour toutes les femmes de bénéficier de conditions de travail dans un environnement qui respecte la santé ;
- le droit à un environnement de travail sans pression sexiste, sans harcèlement et sans violences sexuelles ;
- la protection et la garantie du droit au travail des victimes de violences intrafamiliales ;
- une organisation du travail qui ne repose plus sur une division sexuée du travail.

12.6 _ Aujourd'hui, les inégalités dans le travail s'appuient et se nourrissent de celles dans la société et dans la famille. Les stéréotypes culturels relatifs à la place des femmes, en recrudescence, se retrouvent au niveau familial (le travail ménager, la prise en charge des enfants et des personnes âgées leur sont « naturellement » attribués), au niveau social (notion de salaire d'appoint), au niveau politique (sous-représentation des femmes dans les exécutifs). Ils favorisent l'acceptation sociale du temps partiel principalement attribué ou imposé aux femmes, qui fait d'elles la majorité des travailleuses pauvres.

12.7 _ Les femmes sont plus souvent précaires

dans le privé comme dans le public : plus de 80% des emplois à temps partiels sont occupés par des femmes dans des emplois peu qualifiés, or qui dit temps partiel, dit aussi salaire partiel, carrière et retraite partielle. En moyenne, les pensions de droits directs sont inférieures de 40% pour les femmes par rapport aux hommes, 56% des retraitées sont allocataires du minimum vieillesse et deux fois plus de femmes attendent 65, 66, voire 67 ans pour faire liquider leur retraite du fait de carrières incomplètes.

12.8 _ Les inégalités de salaire persistent en France : 26% en moyenne sur les rémunérations annuelles pouvant aller jusqu'à 40% en prenant en compte le temps partiel, le moindre accès aux primes et aux promotions. Si on ne tient compte que du travail à temps complet, le salaire mensuel moyen net d'une femme est inférieur de 18,5% selon l'INSEE à celui d'un homme dans le secteur privé et semi public et l'écart est encore plus important chez les cadres.

12.9 _ Les violences sexuelles et sexistes sont toujours très présentes au travail comme dans la vie : 5% des viols sont commis sur le lieu de travail, 80% des salariées déclarent être régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail, 32% déclarent avoir été confrontées à du harcèlement sexiste et sexuel dans leur vie professionnelle.

12.10 _ La crise du Covid-19 a mis en lumière les femmes comme « premières de corvée » confirmé par une enquête menée par l'UGICT-CGT en mai 2020 sur la réalité des conditions de travail et d'emploi des femmes durant le confinement.

12.11 _ Cette enquête a recueilli 34 000 réponses et 10 000 témoignages qui ont mis en évidence l'engagement des femmes en première ligne face à la crise sanitaire pour des raisons de

structure de l'emploi, elles sont majoritaires dans les activités apparues comme essentielles (soin, commerce, enseignement, nettoyage...), elles sont aussi beaucoup plus nombreuses que les hommes à avoir subi une hausse de la charge de travail (avec la fermeture des écoles, elles ont passé plus de 4h supplémentaires en plus de leur temps de travail à s'occuper de leurs enfants contre plus du quart des pères. Le confinement a été facteur de tensions pour 20% des couples, et de violence pour 2% des répondantes. Les conditions de télétravail se sont dégradées et plus encore pour les femmes qui devaient pour certaines télétravailler, garder leurs enfants et gérer l'école à la maison.

12.12 _ Cette enquête est un outil vers la construction du monde d'après ! Nous nous engageons à y parvenir par une démarche syndicale appuyée sur la consultation des salarié.e.s, en premier lieu des femmes elles-mêmes, pour faire émerger à l'appui des analyses de la CGT, les questions qui font problèmes et celles qu'il faut prioritairement faire avancer. Souhaitons nous une société qui perpétue et réactualise des rapports basés sur la contrainte, la domination, l'exploitation ? Ou une société solidaire, fondée sur des valeurs de dignité, liberté, respect, égalité ?

Le XI^{ème} congrès décide :

- ***De mobiliser les travailleuses et les travailleurs sur les questions d'égalité salariale réelle ;***
- ***De mettre l'objectif de l'égalité salariale et professionnelle en haut de l'agenda des négociations ;***
- ***De former nos militantes et militants sur le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles au fondement des rapports de domination et à une communication non genrée ;***
- ***D'organiser et développer des journées d'études sur l'effectivité du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes, au travail et dans la vie.***

Fiche n° 13 : L'amélioration des conditions de travail, construire des propositions



13.1 _ À la CGT, nous ne parlons pas de qualité de vie au travail mais de qualité du travail. Il faut bien entendu soigner les travailleurs et travailleuses atteint.e.s par la dégradation des conditions de son exercice, mais il faut aussi soigner le travail ! Il faut revoir son organisation et engager une réelle prévention primaire de tous les risques professionnels. Le fait de transformer l'appellation QVT en QVCT (qualité de vie et des conditions de travail) changera-t-il les situations ?

Fera-t-il évoluer positivement les conditions réelles de travail ? Rien n'est moins sûr. C'est en tous les cas, ce changement d'appellation qui a été intégré à l'ANI du 9 décembre 2020.

13.2 _ Les travailleurs et travailleuses, d'une part, doivent être au cœur de la démarche santé au travail, mais il faut aussi que leur point de vue soit systématiquement pris en compte quelles que soient les situations et les modifications des conditions de travail et de son organisation. En relation bien entendu avec les IRP et leur organisation syndicale, dont les moyens, prérogatives et protection doivent être accrus. Il faut enfin que la parole des travailleurs et travailleuses soit protégée en toutes circonstances, dans leurs expressions quotidiennes sur leurs conditions de travail mais aussi lors de l'utilisation du droit de retrait individuel et/ou collectif.

13.3 _ Toutes les études le montrent, la santé au travail ne cesse de se dégrader. Les organisations du travail, son intensification, sa précarisation, entraînent de plus en plus de maladies professionnelles comme les troubles musculosquelettiques, les troubles

psychosociaux et les cancers professionnels... Pour modifier ces situations et en finir avec le mal-travail, la CGT fait des propositions qui doivent être reprises par les élu.e.s et les militant.e.s dans chacune de leurs interventions en lien avec la santé au travail. Ces interventions doivent s'articuler à des mobilisations si nous voulons gagner.

13.4 _ ANI Santé au travail : une régression des droits et moyens des travailleur.e.s ! Cet accord offre au gouvernement l'occasion d'une nouvelle dégradation des droits et moyens à la disposition des travailleurs dans la préservation de leur santé au travail. Après les ordonnances de 2017 qui faisaient disparaître les Comités d'Hygiène, de Santé et de Conditions de Travail (CHSCT) et les reculs affirmés dans l'ANI télétravail sur la reconnaissance des Accidents du Travail, nous avons maintenant sur les rails une réforme qui va dédouaner les employeurs de leurs responsabilités.

13.5 _ Cet accord vise uniquement à transférer les responsabilités des employeurs, non seulement vers une médecine du travail rendue exsangue et ses services associés (ANACT, ARACT, etc.) mais aussi sur les travailleurs eux-mêmes. Il nous faut impérativement prendre la mesure de ce qui se joue et s'organiser pour mener la bataille qui redonne sens à la « santé au travail ».

13.6 _ Un recul sur 30 ans de conquies sociaux : Cet accord remet en cause tout ce que les salarié.e.s et la CGT ont pu obtenir en matière de protection et d'indemnisation depuis la directive européenne de 1989 et les évolutions des jurisprudences

constitutives d'acquis issus de luttes sociales. La prévention des risques psychosociaux (RPS) engendrés par les risques organisationnels, est un enjeu majeur. Le patronat a réussi à installer des leviers qui lui permettront de transférer les conséquences des organisations pathogènes du travail vers les conditions de vie et habitudes de vie des salarié.e.s. Cet accord ne répond pas aux réalités vécues par les salarié.e.s, l'enjeu se situe autour du travail et de son impact sur la santé des travailleuses et travailleurs et sur la santé publique et environnementale.

13.7 _ Cette négociation est passée à côté de l'essentiel : la prévention primaire et une réelle possibilité pour les travailleurs d'agir sur l'organisation de leur travail pour qu'il ait du sens et une utilité. Le patronat s'obstine à refuser l'intervention des salarié.e.s dans l'organisation du travail alors qu'elles/ils en sont les premiers experts.

13.8 _ Trop de salarié.e.s sont en souffrance pour de multiples raisons :

- Ils sont à la recherche d'un emploi (les demandeurs d'emploi sont particulièrement exposés aux risques psychosociaux) ;
- Leur précarité, leur statut ou absence de statut ne leur permettent pas d'agir sur leur travail ;
- L'organisation du travail n'a pas de sens et les injonctions sont contradictoires.

13.9 _ La CGT a des propositions sur ces enjeux avec de nouveaux droits pour les salarié.e.s :

- un droit de retrait mieux protégé ;
- le droit d'alerter les autorités et la population en cas de pratiques dangereuses pour la santé de la population et pour l'environnement ;
- le droit de stopper une réorganisation ou restructuration dangereuse pour la santé ;
- le droit d'être représenté syndicalement, y compris pour les salarié.e.s des TPE et PME, au sein d'un Comité d'Hygiène de Santé et

de Conditions de Travail (CHSCT) ; celui-ci gagnant aussi des compétences sur les impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise ;

- les Services de Santé au Travail et la médecine du travail doivent être rattachés à la Sécurité Sociale pour la mise en œuvre d'une grande politique de santé au travail en toute indépendance ;

- la France est un mauvais élève de la santé au travail et il est urgent que l'on ratifie les conventions de l'OIT qui concernent la santé au travail.

13.10 _ Le combat pour la préservation de la santé des salarié.e.s a toujours été un combat essentiel pour la CGT qui considère que la santé des travailleurs/ses ne peut être une variable d'ajustement. Il s'agit d'instituer la santé au travail comme dimension du dialogue et de la négociation sociale. Les nombreuses remises en cause d'acquis fondamentaux liés à la santé au travail ne doivent pas rester une fatalité, un rapport de force est à créer sur ces questions !

13.11 _ C'est pourquoi, la CGT mettra tout en œuvre pour construire ce rapport de force et engager la lutte pour que les salarié.e.s ne soient pas sacrifier sur l'autel du mal être au travail dans toutes ses dimensions. La santé au travail des salarié.e.s doit constituer un axe revendicatif majeur.

Le XI^{ème} congrès décide :

- ***De former les militant.e.s et les élu.e.s et mandaté.e.s sur les principaux risques et facteurs de risques pour mieux les évaluer et développer l'argumentation militante.***
- ***Impliquer les salari.e.s dans une démarche participative sur leurs propres conditions de travail (droit d'expression des salari.e.s) et dans l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).***
- ***De débattre au quotidien avec les salari.e.s sur les questions liées à la santé.***
- ***Multiplier les brochures et livrets.***

Fiche n° 14 : Penser avec l'écologie



14.1 _ La pandémie que nous connaissons est révélatrice de l'état de la planète. Ce type d'épidémies n'est pas nouveau. Elles se multiplient depuis plusieurs décennies avec une virose particulière qui a donné à la fois le VIH, la dengue, le chikungunya ... et beaucoup d'autres maladies émergentes. Ce nombre est en constante augmentation.

14.2 _ Que l'on ne s'y trompe pas, ce n'est nullement un événement naturel. Cette virose naît dans des environnements détraqués, agressés. C'est ce que l'on appelle des zoonoses : un virus qui vit chez les animaux, saute la barrière des espèces et contamine l'homo sapiens.

14.3 _ Depuis plusieurs décennies, la destruction alarmante des milieux naturels provoque des zoonoses toujours plus nombreuses et toujours plus virulentes.

14.4 _ On estime que 5400 espèces de mammifères hébergent quelques 460 000 espèces de virus, comme les autres agents pathogènes, ils participent au fonctionnement écologique en contrôlant l'accroissement de leurs espèces hôtes selon un principe d'équilibre.

14.5 _ Aujourd'hui, on se retrouve avec une rupture des équilibres naturels comme empreintes géologiques de l'homme. L'humanité est confrontée aux conséquences de ses

destructions, résultant de ses choix économiques et politiques.

14.6 _ Ces virus voyagent dans les circuits des échanges mondialisés, hier tenus en captivité par une faune et une flore restées isolées des circuits d'échange. La déforestation et l'intégration d'espèces animales sauvages dans les chaînes commerciales ont contribué à y intégrer ce type de virus.

14.7 _ D'autres virus ont contenu des mutations en chaîne dans un contexte d'élevages industriels. L'usage intensif d'antibiotiques, les OGM, les pesticides développent des bactéries et transforment la métabolisation de nos corps.

14.8 _ C'est donc la transformation de la nature par l'activité humaine, fondée sur l'accumulation de capital qui produit de nouveaux virus et déclenche des mutations. Elle est la conséquence d'une course aux profits et d'une croissance qui ignore les limites de notre écosystème.

14.9 _ Ces événements pourraient se produire également comme conséquence de la fonte des glaces qui pourraient libérer de nouvelles bactéries.

14.10 _ Le capitalisme tend, non seulement à épuiser toutes les ressources naturelles, il impose également à l'environnement naturel une

métabolisation qui lui est spécifique.

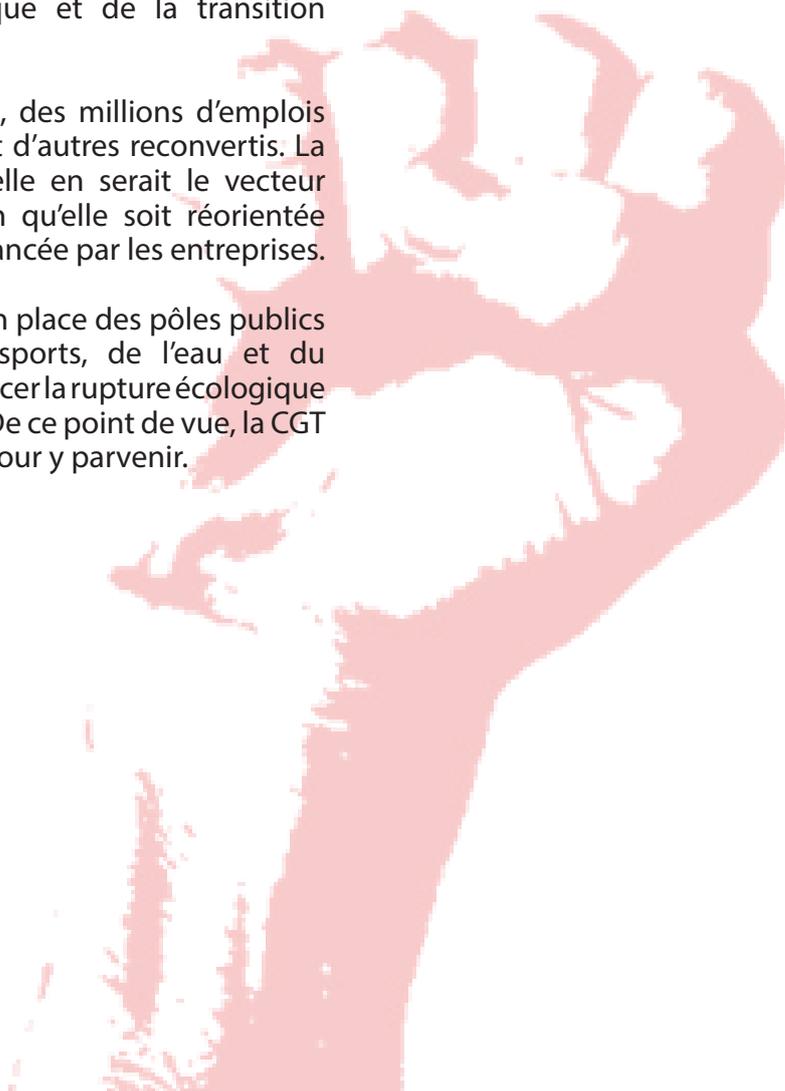
14.11 _ Ce virus, comme les autres, avant lui, est le produit des contradictions du capitalisme.

14.12 _ Contrairement à ce qui se dit, la lutte contre le changement climatique n'est pas incompatible avec l'emploi. Mais en aucun cas, l'économique, notamment quand il s'agit de faire du profit « quoi qu'il en coûte », ne peut passer devant la transition écologique.

14.13 _ Il faut penser celle-ci au travers de la transition énergétique et de la transition numérique.

14.14 _ Dans ce cadre, des millions d'emplois pourraient être créés et d'autres reconvertis. La formation professionnelle en serait le vecteur essentiel... à condition qu'elle soit réorientée vers les salarié.e.s et financée par les entreprises.

14.15 _ Il faut mettre en place des pôles publics de l'énergie, des transports, de l'eau et du numérique. En fait, financer la rupture écologique et sociale est un choix. De ce point de vue, la CGT mettra tout en œuvre pour y parvenir.



Le XI^{ème} congrès décide :

- ***Des'approprier les questions de transition écologique pour élaborer nos revendications.***
- ***De lier la transition écologique aux transitions numériques et énergétiques.***
- ***D'inscrire ces transitions dans notre logique de transformation sociale.***
- ***De travailler à la sécurisation des reconversions professionnelles.***
- ***De travailler dans ce cadre sur le temps de travail, les salaires et l'emploi.***
- ***De travailler sur les besoins réels.***
- ***De mettre en échec les stratégies d'offshore.***



Fiche n° 15 : Revendiquer un numérique responsable et social pour tous

15.1 _ Le droit à l'information, la communication et au numérique est un droit et un enjeu fondamental de développement économique et social, et de démocratie. La crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19 a été un révélateur, s'il en était encore besoin, de l'inégalité d'accès et de traitement de toutes et tous face à ce droit.

15.2 _ Cela fait des années que le fossé se creuse entre celles et ceux qui ont un accès « facile » aux ressources du numérique et les autres.

15.3 _ Depuis mars 2020, le télétravail est devenu une partie intégrante du quotidien de millions de travailleuses et travailleurs français, et cette situation perdurera à n'en pas douter après la crise. Les travailleuses et travailleurs « hybrides » seront de plus en plus nombreux à partager leur lieu de travail entre leur domicile et leur bureau.

15.4 _ La généralisation et l'expansion de l'usage du numérique, dans tous les rouages de la société sont un fait. Nous le constatons par son irruption dans la vie sociale et politique.

15.5 _ Les réseaux sociaux, les objets connectés et la surveillance de tous nos faits et gestes par des algorithmes transforment radicalement nos interactions et notre communication et influencent notre vision du monde et l'organisation collective de nos sociétés.

15.6 _ Si Internet et les réseaux sociaux ont permis de rendre visibles certaines luttes, ils comportent

des limites et des dangers pour les mouvements sociaux, et plus particulièrement le risque de coupure vis-à-vis du terrain de la contestation, des luttes, mais aussi celui du détournement d'objectifs et de nos valeurs par la réappropriation de mouvements mieux organisés dans la sphère numérique et profondément antidémocratiques, réactionnaires, racistes, sexistes et LGBTphobes.

15.7 _ Enfin, la consommation énergétique du numérique, en pleine expansion participe au changement climatique.

15.8 _ Un enjeu de justice sociale
L'accès libre et gratuit au numérique est un enjeu de justice sociale. La CGT revendique la création d'un service public du numérique afin de stopper la précarisation et l'exclusion des plus pauvres à l'accès aux services publics toujours plus numérisés. Cela implique une nationalisation des infrastructures, et des équipements, la formation et l'accompagnement des usagers dans leurs pratiques quotidiennes du numérique.

15.9 _ Les logiciels libres doivent être favorisés et promus sur toutes les plateformes publiques et interdire le monopole des GAFAM sur les systèmes d'exploitation et logiciels pré-installés sur les équipements de grande consommation.

15.10 _ Un enjeu politique et démocratique
Les usagers et futurs usagers doivent être informés et formés à l'utilisation des outils et des réseaux sociaux, ainsi qu'aux droits et limites

qu'impose l'organisation d'une société libre, démocratique et respectueuse des différences.

15.11 _ Nous revendiquons un numérique responsable écologiquement et socialement, au service et sous contrôle des citoyens.



Le XI^{ème} congrès décide :

- *De travailler à la mise en place d'un pôle du numérique.*
- *De promouvoir les logiciels libres.*
- *De se battre pour que tous les salarié.e.s soient formés aux outils du numérique.*



Fiche n° 16 : Être à l'offensive dans nos branches

16.1 _ Profession du droit

Les questions soulevées lors de notre X^{ème} congrès demeurent les mêmes. Que ce soit en matière de bases organisées ou en termes de syndiqués, nous sommes peu implantés. Pourtant, nos scores électoraux, grâce aux élections TPE sont plutôt intéressants. L'objectif est d'essayer de combler l'écart force organisée – résultat électoral.

16.2 _ La constitution de liste de diffusion et l'envoi récurrent de fax faisait partie de notre stratégie de syndicalisation. Force est de constater que pour le moment, les succès ne sont pas au rendez-vous.

16.3 _ a) Avocats

Nous avons plusieurs grands chantiers devant nous. La préservation de l'école de formation des salarié.e.s des cabinets d'avocats remises en cause par les autres organisations syndicales. Nous avons dans ce cadre mis en avant un ensemble de proposition :

- Mise en œuvre du GIE avec Kérialis,
- Création d'un CFA ENADEP,
- Respect des statuts de l'école,
- Transformer l'ENADEP en école pour les salarié.e.s des professions du droit,
- Mis au rencart des jetons de présence.

16.4 _ En ce qui concerne l'institution de prévoyance paritaire Kérialis, il faut rapidement rejoindre une SGAPS d'une institution paritaire pour pouvoir perdurer. La CGT a fait des propositions y compris envers des mutuelles.

Ce d'autant que certains acteurs de la branche veulent s'en débarrasser. Enfin, en CPNEFP et en CPPNI, les réunions sont souvent électriques. Mais la CGT continue à faire valoir ses propositions sans rien concéder.

16.5 _ b) Le PRAJ

Cette nouvelle convention collective née de la fusion des Administrateurs Mandataires Judiciaires, des avocats à la cour de cassation et des greffes des tribunaux de commerce n'est pas encore achevée. Il reste plusieurs questions à aborder telle que la complémentaire santé, la prévoyance, la formation professionnelle... Là encore nous ne lâcherons rien. Nous tenterons d'arranger ce qui est le plus intéressant pour les salarié.e.s.

16.6 _ c) Le Notariat

Nous devons poursuivre le travail entamé concernant la CRPCEN et l'INAFON.

16.7 _ d) Huissiers – commissaires-priseurs

La fusion est en cours. Le patronat des huissiers traîne les pieds. Mais la CGT ne laissera pas le patronat dicter cette négociation.

Les salarié.e.s des Centres d'appels, de l'animation commerciale ainsi que les hôtesses et hôtes d'accueil souffrent depuis trop d'années d'un manque de reconnaissance de leurs professions, souvent considérées comme de petits « jobs ». Le patronat de ce secteur ne fait rien pour changer cette image en refusant des salaires

dignes, et rien n'est fait par ailleurs pour fidéliser les salarié.e.s. : temps partiels subis, mutations géographiques pour pousser à la démission, peu de perspectives d'évolution... C'est de cette problématique que la CGT doit s'emparer afin de permettre aux salarié.e.s de sortir une bonne fois pour toute de la précarité.

16.9 _ f) Expertises [Automobile - Comptable]
La question soulevée par notre X^{ème} congrès est toujours d'actualité. La profession de l'expertise automobile est arrimée aux assureurs. Il faut casser ce lien en faisant en sorte que ce soit les consommateurs qui puissent choisir librement l'assureur.

16.10 _ D'autres problématiques sont soulevées telles que la voiture dans la transition énergétique et écologique. La CGT doit là aussi s'en emparer. L'évolution des métiers et la charge de travail sont les deux axes dans lesquels il faut que nous enrichissions nos réflexions et constructions des propositions.

16.11 _ g) Bureaux d'études
Avec près d'un million de salarié.e.s, cela reste la branche la plus importante de la Fédération. La bataille que nous avons commencé à mener doit s'intensifier. Il s'agit de la négociation d'une nouvelle grille de classification qui prennent en compte les qualifications, les diplômes et les compétences dans un mixte pareto-classant avec des salaires qui répondent aux attentes des salarié.e.s.

16.12 _ Il va nous falloir être vigilant sur le CDI de mission. Le patronat tente de façon récurrente, de le réintroduire dans la négociation.

16.13 _ Comme nous l'avions déjà souligné un double phénomène est à l'œuvre, la rationalisation des emplois et un solde d'emplois positif. Cela est dû au processus d'industrialisation et aux politiques des services informatiques.

En même temps, le patronat mène une politique

de nearshore et de l'offshore, ce qui lui permet de mettre en concurrence les salarié.e.s.

16.14 _ La culture du jeunisme est toujours aussi présente et la place des femmes toujours aussi relative.

16.15 _ La déréglementation de la durée du travail est un élément de la baisse du coût du travail. Elle réapparaît sous une forme ou sous une autre dans les réunions de branche. L'objectif est l'intensification du travail.

16.16 _ Le non-paiement des heures supplémentaires ainsi que la généralisation du forfait jour y concourent.

16.17 _ Le lean, comme nombre d'outils patronaux, permet aux modèles économiques de perdurer.

16.18 _ Il faut changer ce modèle et pourquoi ne pas examiner la mise en place d'un pôle public de l'ingénierie et un pôle public de l'informatique.

16.19 _ De la même manière, il faut poursuivre la lutte contre la précarité érigée en modèle social et politique dans le secteur du sondage.

16.20 _ Enfin, sur la question des salaires, il faut continuer le combat contre la méritocratie et faire en sorte que les cadres ne soient plus payés en dessous du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.

Le XI^{ème} congrès décide :

- ***Continuer le travail d'analyses et de revendications pour chacune de nos branches : temps et charge de travail, défense des métiers...***
- ***Dénoncer les politiques antisociales des patronats et proposer des alternatives.***
- ***Se donner les moyens pour gagner des points dans les élections professionnelles.***
- ***Continuer la diffusion mensuelle de fax dans les entreprises de chacune des branches et constituer les listes de diffusion.***

Rapport états financiers

Les comptes présentés dans ce rapport concerne les années d'exercices depuis le dernier congrès soit de 2015 à 2019.

L'ensemble des tableaux des bilans et comptes de résultats de ce rapport est issu des documents « états de synthèses » établis chaque année par le commissaire aux comptes.

Exercice 2015

Les évènements majeurs de cet exercice sont :

- Notre participation au Forum Syndical Mondial.
- Le congrès de la fédération.

Pour le bilan, aucun évènement majeur en 2015 est venu impacter les comptes de bilan.

Exercice 2016

Deux faits marquants sur cet exercice concernent :

- Le colloque sur le numérique.
- La fédération a pris la décision de mettre les moyens financiers importants (138.962,41 €) pour les élections TPE dans l'ensemble de nos branches. Lors de la dernière consultation, nous avons pu constater à quel point cette élection était importante.

Devant l'enjeu de ces élections dans les TPE tous les quatre ans, il est nécessaire que la fédération se donne les moyens financiers pour permettre aux camarades de soutenir leurs actions. En conséquence, l'affectation du résultat excédentaire s'effectuera à partir de l'exercice 2017 de la manière suivante :

Si le résultat excédentaire est supérieur à 80.000 € il est réparti comme suit :

- 40 000€ pour les élections TPE.
- 40 000€ pour le congrès.
- 92% (résultat -80.000) pour le fonds de fonctionnement sans paritarisme.
- 8% (résultat -80 000) pour le fonds aux activités événementielles non périodiques.

Si le résultat est inférieur ou égal à 80.000 €, le bureau fédéral décidera de l'affectation du résultat entre les élections TPE, le congrès et le fonds de fonctionnement sans paritarisme.

Exercice 2017

L'exercice 2017 ne présente pas d'évènement majeur venant impacter fortement l'exercice comptable.

Exercice 2018

Les comptes fédéraux montrent, les moyens financiers mis en œuvre pour permettre différentes actions menées, notons particulièrement :

- La mise en place d'une application mobile pour un coût de 42.660 € dont l'amortissement est prévu sur plusieurs exercices.
- Compte tenu de la baisse des valeurs mobilières, celles-ci ont été dépréciées pour un montant de -24.851 € et donc une baisse de revenu financier, mais toutefois par les opérations de vente et rachat le solde est resté limité à -8000€. L'ensemble des Valeurs Mobilières de Placements a été converti par le rachat de participations éthiques.
- La gestion des montants perçus ou reversés des adhésions par COGETISE est toujours aussi confuse et compliquée. Ceci liée aux dates de référence et période par rapport aux saisies en comptabilité. En conséquence, des variations d'une année sur l'autre, peuvent être importantes, pour 2018 -27.9% (qui est inversé en 2019 voir ci-dessous).
- Augmentation de 13.89% des participations partenariats et publicité.
- Fin de la procédure de prises en charge des salaires lors de CFESS par reversement de la confédération, variation -50.503 €.
- Les montants perçus pour le paritarisme restent constant +2.07%.
- Un premier versement de 40.000 € de la subvention du Fonds Social Européen pour « accompagner les branches et filières dans la réussite à la transition numérique de leurs entreprises et de leurs salariés » a été perçu en mai 2019, il n'est donc pas affecté sur l'exercice 2018.

Exercice 2019

La crise sanitaire de la COVID19 que tout le monde subit depuis mi-mars 2020 ne facilite pas les conditions d'échanges entre les différents acteurs chargés de l'établissement des éléments

comptables. Toutefois comme il est précisé au paragraphe 7 du rapport de l'expert-comptable : « qu'il n'y a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation ».

Nous pouvons noter les évènements majeurs ci-après qui sont venus impacter nos comptes fédéraux :

Au passif du bilan

Les « stock en cours » à ligne les « créances usagers et comptes rattachés » évoluent de +612.603 €. Ceci est lié au versement l'ADESATT qui impacte également « les Disponibilités », ce versement doit être effectué.

« Autres créances » à la ligne « Autres » l'évolution de +97.438 € est liée à la régularisation des cotisations avec COGETISE qui est difficile à maîtriser du point de vue des imputations comptables entre les exercices ce qui également s'explique avec la variation de +28,71% à la ligne « Cotisations » du compte de résultat.

A l'actif du bilan

Dettes lignes « fournisseurs et comptes rattachés » et « autres » les variations sont dues à des factures en attente. Les saisies ont été reportées pour cause d'activités syndicales avec les grèves et mouvements sociaux de la fin d'année 2019.

Compte de résultat

Nous constatons en comparaison de l'exercice 2018 que les charges augmentent de 10,64 % qui sont largement couvertes par les produits qui augmentent de 9,34 % puisque l'excédent net est en progression de 5,22% car le résultat net représente 23,5% des produits.

Évènement spécifique

La fédération a réalisé son action « Fonds Social Européen » en partie sur l'exercice 2019 : « Accompagner les branches et les filières dans la réussite à la transition du numérique de leurs entreprises et leurs salarié.e.s ».

Une subvention a été sollicitée dont un premier versement (acompte) de 40.000 € avait été effectué en 2018 (voir ci-avant paragraphe EXERCICE 2018).

Cette action a généré des dépenses sur l'exercice 2019 réparties dans les différents postes de charges du compte d'exploitation. Nous connaissons le bilan financier global dans un, deux, voire trois ans.

En effet les différents contrôles ont été effectués afin de déterminer le montant final de la subvention qui sera versée. A ce jour nous n'avons pas reçu de réponse officielle suite à ces contrôles.

Etats financiers pour l'année 2015

FEDERATION CGT – Société d'Etudes, de Conseil et de Prévention	ETATS FINANCIERS 2015	Page	3/23
--	-----------------------	------	------

I. BILAN

ACTIF	Exercice clos le			Exercice précédent	Variation
	31/12/2015			31/12/2014	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	27 759	19 705	8 054	12 519	- 4 465
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	9 860	9 860			
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	19 136	6 930	12 206	14 598	- 2 392
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	86 102	32 327	53 776	43 991	9 785
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières-					
Participations	1 044 290		1 044 290	1 038 846	5 444
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	1 187 148	68 823	1 118 325	1 109 953	8 372
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	3 884		3 884	180	3 704
Créances usagers et comptes rattachés	119 698		119 698	92 055	27 643
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	381		381		381
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 831		2 831	1 547	1 284
. Autres	255 108		255 108	131 710	123 398
Valeurs mobilières de placement	2 074 018	1 952	2 072 066	1 920 778	151 288
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	396 475		396 475	260 132	136 343
Charges constatées d'avance	18 304		18 304	21 073	- 2 769
TOTAL (II)	2 870 699	1 952	2 868 747	2 427 475	441 272
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	4 057 847	70 775	3 987 072	3 537 428	449 644

SARL SEGEC Expertise Comptable

Patrick CASPAR
Expert Comptable
Commissaire aux comptes

PASSIF	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation
	31/12/2015	31/12/2014	
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 960 655	1 800 655	160 000
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	1 216 478	949 852	266 626
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	322 112	426 626	- 104 514
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	3 499 244	3 177 133	322 111
Provisions pour risques et charges	81 363	70 515	10 848
TOTAL (II)	81 363	70 515	10 848
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	134 946	83 696	51 250
Autres	259 727	205 820	53 907
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	11 793	264	11 529
TOTAL (IV)	406 465	289 780	116 685
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 987 072	3 537 428	449 644
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

2. COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le			Exercice précédent	Variation	%
	31/12/2015			31/12/2014		
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	187 134		187 134	137 290	49 844	36,31
Montants nets produits d'expl.	187 134		187 134	137 290	49 844	36,31
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 046 236	1 028 103	18 133	1,76
Cotisations			485 425	542 675	- 57 250	-10,55
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			444	24	420	N/S
Reprise de provisions						
Transfert de charges			78 041	4 116	73 925	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 610 147	1 574 917	35 230	2,24
Total des produits d'exploitation (I)			1 797 281	1 712 207	85 074	4,97
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations			5 470	6 122	- 652	-10,65
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			1 133	4 629	- 3 496	-75,52
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			6 604	10 751	- 4 147	-38,57
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			26 401	1 350	25 051	N/S
Sur opérations en capital			65 081	14 100	50 981	361,57
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			91 483	15 450	76 033	492,12
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 895 367	1 738 408	156 959	9,03
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			1 895 367	1 738 408	156 959	9,03

	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	23 927	26 230	- 2 303	-8,78
Services extérieurs	361 242	143 135	218 107	152,38
Autres services extérieurs	450 726	418 882	31 844	7,60
Impôts, taxes et versements assimilés	18 050	15 708	2 342	14,91
Salaires et traitements	306 106	257 453	48 653	18,90
Charges sociales	143 253	120 098	23 155	19,28
Autres charges de personnels	2 958	5 526	- 2 568	-46,47
Subventions accordées par l'association	224 367	226 533	- 2 166	-0,96
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	17 618	13 488	4 130	30,62
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	10 848	70 515	- 59 667	-84,62
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	460	4	456	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	1 559 556	1 297 573	261 983	20,19
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 815		1 815	N/S
Intérêts et charges assimilées		137	- 137	-100
Différences négatives de change	13		13	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	1 828	137	1 691	N/S
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	11 873	14 072	- 2 199	-15,63
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	11 873	14 072	- 2 199	-15,63
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 573 256	1 311 782	261 474	19,93
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	322 112	426 626	- 104 514	-24,50
TOTAL GENERAL	1 895 367	1 738 408	156 959	9,03
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Etats financiers pour l'année 2016

FEDERATION CGT – Société d'Etudes, de Conseil et de Prévention	ETATS FINANCIERS 2016	Page	3/23
--	-----------------------	------	------

I. BILAN

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016			Exercice précédent 31/12/2015	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	27 759	24 170	3 589	8 054	- 4 465
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	19 136	9 322	9 814	12 206	- 2 392
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	81 671	38 604	43 067	53 776	- 10 709
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	1 044 290		1 044 290	1 044 290	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	1 172 856	72 097	1 100 760	1 118 325	- 17 565
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Avances et acomptes versés sur commandes				3 884	- 3 884
Créances usagers et comptes rattachés	185 307		185 307	119 698	65 609
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				381	- 381
. Personnel	1 000		1 000		1 000
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 197		1 197	2 831	- 1 634
. Autres	197 510		197 510	255 108	- 57 598
Valeurs mobilières de placement	2 530 774		2 530 774	2 072 066	458 708
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	339 210		339 210	396 475	- 57 265
Charges constatées d'avance	14 294		14 294	18 304	- 4 010
TOTAL (II)	3 269 291		3 269 291	2 868 747	400 544
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	4 442 147	72 097	4 370 051	3 987 072	382 979

SARL SEGEC Expertise Comptable

Patrick CASPAR
Expert Comptable
Commissaire aux comptes

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice précédent 31/12/2015	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 960 655	1 960 655	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	1 538 590	1 216 478	322 112
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	298 290	322 112	- 23 822
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	3 797 534	3 499 244	298 290
Provisions pour risques et charges	93 058	81 363	11 695
TOTAL (II)	93 058	81 363	11 695
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	174 522	134 946	39 576
Autres	304 936	259 727	45 209
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		11 793	- 11 793
TOTAL (IV)	479 458	406 465	72 993
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	4 370 051	3 987 072	382 979
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

2. COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	152 704		152 704	187 134	- 34 430	-18,40
Montants nets produits d'expl.	152 704		152 704	187 134	- 34 430	-18,40
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 029 300	1 046 236	- 16 936	-1,62
Cotisations			490 027	485 425	4 602	0,95
Autres produits			2	444	- 442	-99,55
Reprise de provisions						
Transfert de charges			58 696	78 041	- 19 345	-24,79
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 578 025	1 610 147	- 32 122	-1,99
Total des produits d'exploitation (I)			1 730 729	1 797 281	- 66 552	-3,70
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations			4 770	5 470	- 700	-12,80
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			909	1 133	- 224	-19,77
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			1 952		1 952	N/S
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			7 631	6 604	1 027	15,55
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			50 293	26 401	23 892	90,50
Sur opérations en capital			49 416	65 081	- 15 665	-24,07
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			99 709	91 483	8 226	8,99
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 838 069	1 895 367	- 57 298	-3,02
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			1 838 069	1 895 367	- 57 298	-3,02

3. COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	14 630	23 927	- 9 297	-38,86
Services extérieurs	210 132	361 242	- 151 110	-41,83
Autres services extérieurs	585 939	450 726	135 213	30,00
Impôts, taxes et versements assimilés	17 175	18 050	- 875	-4,85
Salaires et traitements	306 929	306 106	823	0,27
Charges sociales	147 360	143 253	4 107	2,87
Autres charges de personnels	2 906	2 958	- 52	-1,76
Subventions accordées par l'association	206 853	224 367	- 17 514	-7,81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	17 566	17 618	- 52	-0,30
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	11 695	10 848	847	7,81
Autres charges	800	460	340	73,91
Total des charges d'exploitation (I)	1 521 985	1 559 556	- 37 571	-2,41
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 815	- 1 815	-100
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change		13	- 13	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)		1 828	- 1 828	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	17 794	11 873	5 921	49,87
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	17 794	11 873	5 921	49,87
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 539 778	1 573 256	- 33 478	-2,13
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	298 290	322 112	- 23 822	-7,40
TOTAL GENERAL	1 838 069	1 895 367	- 57 298	-3,02
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				

Etats financiers pour l'année 2017

FEDERATION CGT – Société d'Etudes, de Conseil et de Prévention	ETATS FINANCIERS 2017	Page	3/21
--	-----------------------	------	------

I. BILAN

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017			Exercice précédent 31/12/2016	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	27 759	27 519	240	3 589	- 3 349
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions	19 136	11 714	7 422	9 814	- 2 392
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	84 051	47 055	36 996	43 067	- 6 071
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations	1 044 290		1 044 290	1 044 290	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	1 175 237	86 288	1 088 948	1 100 760	- 11 812
<i>Stocks en cours</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 125		1 125		1 125
Créances usagers et comptes rattachés	129 183		129 183	185 307	- 56 124
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				1 000	- 1 000
. Organismes sociaux	979		979		979
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 037		1 037	1 197	- 160
. Autres	193 194		193 194	197 510	- 4 316
Valeurs mobilières de placement	2 802 813		2 802 813	2 530 774	272 039
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	723 859		723 859	339 210	384 649
Charges constatées d'avance	10 216		10 216	14 294	- 4 078
TOTAL (II)	3 862 406		3 862 406	3 269 291	593 115
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	5 037 642	86 288	4 951 354	4 370 051	581 303

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
<i>Fonds associatifs et réserves</i>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 960 655	1 960 655	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	1 836 880	1 538 590	298 290
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	666 572	298 290	368 282
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	4 464 107	3 797 534	666 573
Provisions pour risques et charges	111 587	93 058	18 529
TOTAL (II)	111 587	93 058	18 529
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
<i>Dettes</i>			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	160 495	174 522	- 14 027
Autres	214 865	304 936	- 90 071
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	300		300
TOTAL (IV)	375 661	479 458	- 103 797
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	4 951 354	4 370 051	581 303
<i>Engagements reçus</i>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<i>Engagements donnés</i>			

FEDERATION CGT – Société d'Etudes, de Conseil et de Prévention	ETATS FINANCIERS 2017	Page	5/21
---	-----------------------	------	------

2. COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	130 388		130 388	152 704	- 22 316	-14,61
Montants nets produits d'expl.	130 388		130 388	152 704	- 22 316	-14,61
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 226 575	1 029 300	197 275	19,17
Cotisations			591 947	490 027	101 920	20,80
Autres produits			0	2	- 2	-100
Reprise de provisions			79 439	58 696	20 743	35,34
Transfert de charges						
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 897 962	1 578 025	319 937	20,27
Total des produits d'exploitation (I)			2 028 350	1 730 729	297 621	17,20
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations			4 441	4 770	- 329	-6,90
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			26 827	909	25 918	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				1 952	- 1 952	-100
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			31 268	7 631	23 637	309,75
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			793	50 293	- 49 500	-98,42
Sur opérations en capital			2 000	49 416	- 47 416	-95,95
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			2 793	99 709	- 96 916	-97,20
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 062 411	1 838 069	224 342	12,21
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			2 062 411	1 838 069	224 342	12,21

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	4 389	14 630	- 10 241	-70,00
Services extérieurs	189 844	210 132	- 20 288	-9,65
Autres services extérieurs	390 384	585 939	- 195 555	-33,37
Impôts, taxes et versements assimilés	19 064	17 175	1 889	11,00
Salaires et traitements	325 637	306 929	18 708	6,10
Charges sociales	146 084	147 360	- 1 276	-0,87
Autres charges de personnels	3 110	2 906	204	7,02
Subventions accordées par l'association	259 300	206 853	52 447	25,35
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	14 192	17 566	- 3 374	-19,21
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	18 528	11 695	6 833	58,43
Autres charges	11	800	- 789	-98,62
Total des charges d'exploitation (I)	1 370 543	1 521 985	- 151 442	-9,95
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	25 296	17 794	7 502	42,16
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	25 296	17 794	7 502	42,16
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 395 839	1 539 778	- 143 939	-9,35
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	666 572	298 290	368 282	123,46
TOTAL GENERAL	2 062 411	1 838 069	224 342	12,21
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				

Etats financiers pour l'année 2018

FEDERATION CGT – Société d'Etudes, de Conseil et de Prévention	ETATS FINANCIERS 2018	Page	3/21
--	-----------------------	------	------

1. BILAN

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018			Exercice précédent 31/12/2017	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	69 208	49 652	19 555	240	19 315
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	19 136	14 106	5 030	7 422	- 2 392
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	90 559	58 016	32 542	36 996	- 4 454
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	1 044 290		1 044 290	1 044 290	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	1 223 192	121 775	1 101 418	1 088 948	12 470
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				1 125	- 1 125
Créances usagers et comptes rattachés	129 767		129 767	129 183	584
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	2 845		2 845	979	1 866
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 114		3 114	1 037	2 077
. Autres	22 960		22 960	193 194	- 170 234
Valeurs mobilières de placement	3 004 108	24 851	2 979 257	2 802 813	176 444
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 304 268		1 304 268	723 859	580 409
Charges constatées d'avance	7 183		7 183	10 216	- 3 033
TOTAL (II)	4 474 244	24 851	4 449 393	3 862 406	586 987
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	5 697 436	146 626	5 550 811	4 951 354	599 457

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 960 655	1 960 655	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	2 503 452	1 836 880	666 572
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	450 026	666 572	-216 546
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	4 914 133	4 464 107	450 026
Provisions pour risques et charges	121 650	111 587	10 063
TOTAL (II)	121 650	111 587	10 063
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	12		12
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	116 637	160 495	- 43 858
Autres	398 037	214 865	183 172
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	342	300	42
TOTAL (IV)	515 028	375 661	139 367
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	5 550 811	4 951 354	599 457
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

2. COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	148 493		148 493	130 388	18 105	13,89
Montants nets produits d'expl.	148 493		148 493	130 388	18 105	13,89
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 251 983	1 226 575	25 408	2,07
Cotisations			426 779	591 947	-165 168	-27,90
Autres produits			16	0	16	N/S
Reprise de provisions						
Transfert de charges			28 936	79 439	-50 503	-63,57
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 7 07 713	1 897 962	-190 249	-10,02
Total des produits d'exploitation (I)			1 856 207	2 028 350	-172 143	-8,49
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations			4 294	4 441	- 147	-3,31
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			1 295	26 827	-25 532	-95,17
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			5 590	31 268	-25 678	-82,12
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			603	793	- 190	-23,96
Sur opérations en capital			26 127	2 000	24 127	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			26 731	2 793	23 938	857,07
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 888 527	2 062 411	-173 884	-8,43
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			1 888 527	2 062 411	-173 884	-8,43

FEDERATION CGT – Société d'Etudes, de Conseil et de Prévention	ETATS FINANCIERS 2018	Page	6/21
---	-----------------------	------	------

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	4 970	4 389	581	13,24
Services extérieurs	210 628	189 844	20 784	10,95
Autres services extérieurs	349 717	390 384	- 40 667	-10,42
Impôts, taxes et versements assimilés	35 478	19 064	16 414	86,10
Salaires et traitements	349 611	325 637	23 974	7,36
Charges sociales	154 191	146 084	8 107	5,55
Autres charges de personnels	4 494	3 110	1 384	44,50
Subventions accordées par l'association	231 020	259 300	-28 280	-10,91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	36 698	14 192	22 506	158,58
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	10 063	18 528	-8 465	-45,69
Autres charges		11	- 11	-100
Total des charges d'exploitation (I)	1 386 871	1 370 543	16 328	1,19
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24 851		24 851	N/S
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	24 851		24 851	N/S
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	22 108	25 296	-3 188	-12,60
Sur opérations en capital	4 671		4 671	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	26 779	25 296	1 483	5,86
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 438 501	1 395 839	42 662	3,06
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	450 026	666 572	-216 546	-32,49
TOTAL GENERAL	1 888 527	2 062 411	-173 884	-8,43
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				

Etats financiers pour l'année 2019

FEDERATION CGT – Société d'Etudes, de Conseil et de Prévention	ETATS FINANCIERS 2019	Page	3/19
---	-----------------------	------	------

I. BILAN

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	74 220	73 380	840	19 555	- 18 715
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	19 136	16 498	2 638	5 030	- 2 392
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	92 841	70 135	22 706	32 542	- 9 836
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	1 044 290		1 044 290	1 044 290	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	1 230 487	160 013	1 070 474	1 101 418	- 30 944
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	42 498		42 498		42 498
Créances usagers et comptes rattachés	742 370		742 370	129 767	612 603
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs	474		474		474
· Personnel					
· Organismes sociaux				2 845	- 2 845
· Etat, impôts sur les bénéfices					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 385		1 385	3 114	- 1 729
· Autres	120 398		120 398	22 960	97 438
Valeurs mobilières de placement	3 360 211	5 174	3 355 038	2 979 257	375 781
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	780 427		780 427	1 304 268	- 523 841
Charges constatées d'avance	7 460		7 460	7 183	277
TOTAL (II)	5 055 224	5 174	5 050 050	4 449 393	600 657
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	6 285 711	165 187	6 120 524	5 550 811	569 713

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 960 655	1 960 655	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	2 953 478	2 503 452	450 026
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	473 495	450 026	23 469
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	5 387 627	4 914 133	473 494
Provisions pour risques et charges	161 297	121 650	39 647
TOTAL (II)	161 297	121 650	39 647
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	13	12	1
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	142 604	116 637	25 967
Autres	428 983	398 037	30 946
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		342	- 342
TOTAL (IV)	571 599	515 028	56 571
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	6 120 524	5 550 811	569 713
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

2. COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	171 550		171 550	148 493	23 057	15,53
Montants nets produits d'expl.	171 550		171 550	148 493	23 057	15,53
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée			8 000		8 000	N/S
Subventions d'exploitation			1 271 662	1 251 983	19 679	1,57
Cotisations			549 295	426 779	122 516	28,71
Autres produits			9	16	- 7	-43,75
Reprise de provisions						
Transfert de charges			14 544	28 936	- 14 392	-49,74
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 843 511	1 707 713	135 798	7,95
Total des produits d'exploitation (I)			2 015 060	1 856 207	158 853	8,56
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations			4 282	4 294	- 12	-0,28
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			1 452	1 295	157	12,12
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			19 677		19 677	N/S
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			25 412	5 590	19 822	354,60
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			9 894	603	9 291	N/S
Sur opérations en capital			14 635	26 127	- 11 492	-43,99
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			24 529	26 731	- 2 202	-8,24
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 065 001	1 888 527	176 474	9,34
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			2 065 001	1 888 527	176 474	9,34

	Exercice clos 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	5 831	4 970	861	17,32
Services extérieurs	222 054	210 628	11 426	5,42
Autres services extérieurs	417 700	349 717	67 983	19,44
Impôts, taxes et versements assimilés	35 223	35 478	- 255	-0,72
Salaires et traitements	391 199	349 611	41 588	11,90
Charges sociales	168 056	154 191	13 865	8,99
Autres charges de personnels	4 521	4 494	27	0,60
Subventions accordées par l'association	249 246	231 020	18 226	7,89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	43 626	36 698	6 928	18,88
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	22 351	10 063	12 288	122,11
Autres charges	752		752	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	1 560 559	1 386 871	173 688	12,52
Quotes-parts opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		24 851	- 24 851	-100
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)		24 851	- 24 851	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	13 650	22 108	- 8 458	-38,26
Sur opérations en capital		4 671	- 4 671	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	17 297		17 297	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	30 947	26 779	4 168	15,56
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 591 506	1 438 501	153 005	10,64
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR – EXCEDENT	473 495	450 026	23 469	5,22
TOTAL GENERAL	2 065 001	1 888 527	176 474	9,34
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				

Délégué.e au XI^e congrès

Ce formulaire est à nous renvoyer à ta convenance :

- Par mail : admfsetud@cgt.fr
- Par fax : 01.55.82.89.42.
- Par courrier : 263 rue de Paris - Case 421 - 93514 MONTREUIL Cedex

IMPERATIVEMENT AVANT LE 1^{er} juillet 2021

Il doit être accompagné d'un procès-verbal de réunion des syndiqués actant la décision.

NOM DE L'ORGANISATION SYNDICALE:

.....

.....

NOM DU DELEGUE-E :

PRENOM DU DELEGUE-E :

ADRESSE PERSONNELLE:

.....

CODE POSTAL : |_|_|_|_| VILLE :

PORTABLE : |_|_|_|_|_|_|_|_| TELEPHONE FIXE: |_|_|_|_|_|_|_|_|

MAIL : @

NOMBRE DE VOIX TOTAL DONT DISPOSE L'ORGANISATION SYNDICALE: |_|_|_|

NOMBRE DE VOIX ATTRIBUE A CE DELEGUE-E: |_|_|_|

Nota : Ton inscription devra être accompagnée d'un règlement de 50€ par délégué.

Proposition de candidature

Ce formulaire est à nous renvoyer par mail à l'adresse suivante : admfsetud@cgt.fr ou par fax au 01 55 82 89 42 ou encore par courrier **IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 10 SEPTEMBRE 2021**. Il doit être accompagné d'un procès verbal de réunion des syndiqués actant la décision.

A LA COMMISSION EXECUTIVE

A LA COMMISSION FINANCIERE DE CONTRÔLE

NOM DE L'ORGANISATION SYNDICALE:.....

.....

Adresse :

.....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone fixe: |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mail : @

PROPOSE LA CANDIDATURE DE

NOM: Prénom :

Adresse personnelle:.....

.....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Portable: |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone fixe: |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mail : @

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_| Sexe : F M

Situation professionnelle : Actif

Retraité

Privé d'emploi

Catégorie socioprofessionnelle :

Ouvrier

Agent de maîtrise

Technicien

Cadre

Responsabilités syndicales :

Mandats électifs :

A, le/...../2021

Nom et signature obligatoire
du responsable syndical

Signature du candidat

PV DE L'ORGANISATION SYNDICALE concernant la présentation des candidatures à la CEC et à la CFC

CONNAISSANCE DE L'ORGANISATION SYNDICALE

NOM DE L'ORGANISATION SYNDICALE:.....
.....
Adresse :.....
.....
Code Postal : |_|_|_|_| | Ville :
Date et lieu de la réunion :.....

PARTICIPATION

Nombre de syndiqués dans l'entreprise : |_|_|_|
Nombre de participants à la réunion : |_|_|_|

CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE

Effectif global : |_|_|_|
Employé-e-s : |_|_|_| Techniciens- Agents de maîtrise : |_|_|_| Ingénieurs-cadres |_|_|_|

CONNAISSANCE DES MANDATS CGT

Elus au CE par collège :
Elus délégué-e-s du personnel (total) :
Elus CHSCT :
Mandatés CGT (DS, RS...) :
Nombre d'adhésions réalisées en 2020 :

DEBAT ET DECISION

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Demande de congé de formation économique, sociale et syndicale par le salarié

La demande de congé est à adresser, à votre employeur, 30 jours à l'avance. Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés.

Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours.

Modèle de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Nom et prénom du salarié.e
Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le
Directeur de l'entreprise ou de
l'établissement
Adresse
Code Postal et Ville

A....., le /... /...

Lettre recommandée avec AR ou remise en main propre

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du 4 octobre 2021 au 8 octobre 2021, en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Conformément à l'article L2145-6 du Code du travail, il y aura le maintien total de ma rémunération.

Elle aura lieu à RAMATUELLE.

Je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue du stage.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]



F é d é r a t i o n C G T d e s S o c i é t é s d ' E t u d e s

263 rue de Paris - Case 421 - 93514 Montreuil Cedex - France - Tél. : + 33 (0) 1 55 82 89 41 / + 33 (0) 1 55 82 89 44

Fax. : + 33 (0) 1 55 82 89 42 - Courriel : fsetud@cgt.fr - Site : www.soc-etudes.cgt.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/fsetud> - Twitter : <https://twitter.com/FSETUD>